

Aristide Briand replâtre de vieux murs

Dix-septième année. - N° 6.110

ABONNEMENTS :		
	11 Mois	1 An
Nièvre et limitr...	55.00	30.00 16.00
Autres départ...	80.00	32.00 17.00
Union postale...	100.00	52.00 28.00

TELEPHONE : 2-47 & 2-48

PARIS-CENTRE

DIMANCHE
29
NOVEMBRE 1925

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ♦ 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN ♦ 20 CENTIMES ♦ Compte chèques postaux : Paris 272-43. -- Registre du Commerce n° 57

CE QU'ON NOUS OFFRE SOUS LE NOM DE « LARGE CONCENTRATION RÉPUBLICAINE »

Un cabinet Briand-Painlevé succède à un cabinet Painlevé-Briand

Où l'on voit la bouffonnerie tenter de faire un instant oublier une situation tragique

Le régime actuel consacre toutes les facilités mêmes celle des dictons les plus solidement établis. Nous saurons désormais que le ridicule ne tue plus en France.

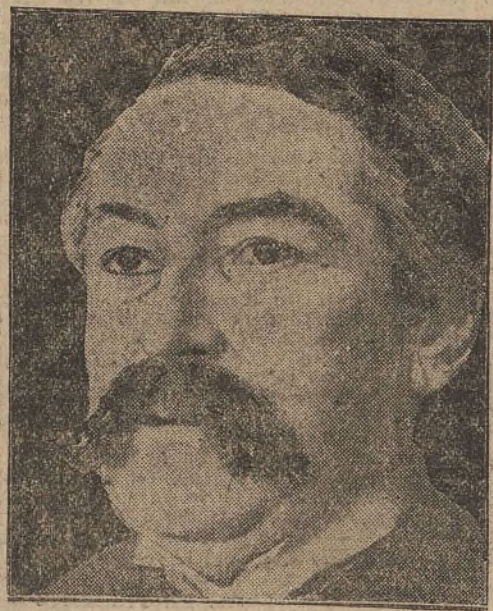
Il y a huit jours la Chambre signifiait son congé à un cabinet Painlevé dont les principaux collaborateurs étaient : MM. Briand, Chautemps, Daniel-Vincent, Daladier, de Monzie, Jean Durand, Léon Perrier et Durafour. M. Briand, appelé à former un nouveau ministère prend comme principaux collaborateurs MM. Painlevé, Chautemps, Daniel-Vincent, Daladier, de Monzie, Jean Durand, Léon Perrier et Durafour. Il est vrai que la plupart de ces messieurs changent d'attribution.

M. Painlevé qui avait le portefeuille des Finances, prend celui de la Guerre ; M. Daladier, qui y remplaçait, prend celui de l'Instruction publique ; M. Chautemps saute de la Justice à l'Intérieur... Il n'y a guère que M. de Monzie qui reste en place. Il est vrai que le Frégoli ministériel s'est dans un laps de temps étonnamment court, travesti successivement à l'aide du bicorne de garçon de recettes des Finances, de la Toque de Grand Maître de l'Université, de la sirmarre de Garde des Sceaux et de la salopette de chef cantonnier des Travaux Publics.

Comment rira lorsqu'on voit M. Briand prendre comme ministre des Finances M. Loucheur, qui, depuis les temps héroïques de Clemenceau n'a pas peu contribué à l'appauvrissement de la France. C'est un gendarme qu'il aurait fallu appeler, c'est un... Loucheur qu'on appelle.

La figure de M. Loucheur n'est pas la moins inquiétante de toutes. Depuis 1918, il n'a cessé de suivre vers la gauche le déplacement de la majorité. Ministre sous Clemenceau, ministre sous Briand, il trouverait encore moyen d'être ministre sous Cachin.

Le retour au verrouillage cartelliste assaini de M. Loucheur, voilà ce que M. Briand appelle un cabinet de concentration républicaine !
Ce que sera la déclaration de M. Briand.



M. Briand

La journée de M. Briand

Paris, 28 novembre. — Vers 11 heures, M. Raoul Péret est arrivé au Quai d'Orsay. Il s'est joint à la réunion des personnalités politiques, dans le bureau de M. Briand. A 11 h. 30, M. Raoul Péret quitte le Quai d'Orsay et déclare qu'il ne fera pas partie du ministère Briand, certains groupes du Parlement ayant jeté l'exclusive contre lui.

— Cela pourra avoir d'ailleurs, ajoute-t-il, de sérieux répercussions.

A midi, M. Briand est parti pour l'Elysée. Il nous a déclaré :
— Je ne vais pas soumettre au président de la République, une liste définitive, car l'attribution des portefeuilles n'est pas complètement faite ; mais je pense pouvoir revenir vers 15 heures et cette fois indiquer la composition définitive de mon ministère.

Arrivé à l'Elysée à 11 h. 15, M. Briand est reparti à midi 30. Ce fut aussitôt une ruse de journalistes et cinquante questions posées à la fois.
— Mais oui, ça va... Ça ne va pas mal, déclare le président en regardant sa montre. Mais ces paroles évasives ne pouvaient satisfaire la curiosité professionnelle des reporters qui insistèrent de la plus pressante façon pour obtenir le nom des principaux collaborateurs de M. Briand.

— Eh bien, puisqu'il est impossible de vous résister, concède M. Briand, je vais vous donner communication de la liste que j'ai soumise au président de la République.

Et M. Briand lit alors les noms que nous avons publiés ci-dessus.

— Il insiste particulièrement sur le rôle considérable qu'aura à jouer M. Pierre Laval, auprès de lui.

— J'aurais désiré donner à M. Pierre Laval

Le Nouveau Ministère

Présidence du Conseil et Affaires étrangères

Justice	Aristide BRIAND
Finances	René RENOULT
Intérieur	LOUCHEUR
Guerre	Cam. CHAUTEMPS
Marine	PAINLEVÉ
Instruction publique	Georges LEYGUES
Travaux publics	DALADIER
Commerce	de MONZIE
Colonies	Daniel VINCENT
Agriculture	Léon PERRIER
Pensions	Jean DURAND
Travail	JOURDAIN
	DURAFOUR

Les Sous-Secrétaires d'Etat

Présidence du Conseil	Pierre LAVAL
Finances	Paul MOREL
Marine marchande	DANIÉLOU
Régions libérées	CHAUVIN
Aéronautique	Laurent EYNAC
Enseignement technique et Education physique	BENAZET
Habitation	LEVASSEUR
Guerre	OSSOLA

Ce qu'on pense dans les milieux politiques du cabinet Briand

Paris, 28 novembre (de notre rédaction parisienne, par téléphone). — Le ministère Briand est accueilli fraîchement dans les milieux politiques. Faut-il s'en étonner ? Cette combinaison, ni chair ni poisson, qui manque à un rare degré d'éclat, n'est pas de nature à galvaniser les enthousiasmes.

Chacun trouve sujet à récrimination. Les purs socialistes ont manifesté leurs sentiments intimes en refusant de s'embarquer dans la galère. Ils ne se consolent pas de l'infidélité des socialistes. Ils affectent d'autre part, de s'émouvoir des gages donnés à la réaction. Et quels gages, mon Dieu ? L'ombre jalote de M. Jourdain et cette vieille rouille de Georges Leygues, qui a passé sa carrière politique à chercher les rapprochements des points de vue. Le Centre trouve la concentration un peu mince.

Que dire alors des déserteurs du Bloc National, qui implorent le retour à l'Union sacrée. Tout le monde est donc déçu.

Il faut reconnaître d'ailleurs qu'à part quelques têtes, le ministère se compose de personnalités extrêmement médiocres, des doublures de deuxième ou troisième ordre. Passe encore si la qualité des têtes relevait sensiblement le niveau de l'ensemble. Mais quelles sont ces têtes ? Nous n'avons pas à présenter M. Briand l'homme de toutes les capitulations et de toutes les acrobaties.

M. Painlevé ne relève plus depuis longtemps, que de l'opérette. M. de Monzie est l'homme à tout faire des combinaisons louches de banque. Quant à M. Loucheur, c'est le plus fumiste de nos charlatans politiques.

Un ministère sans majorité qui ne peut se maintenir que par des jongleries. Son avenir dépend uniquement du tour que M. Briand a dans son sac. Car M. Briand a toujours un tour dans son sac, quand il prend le pouvoir.

Cette fois-ci, son idée de derrière la tête est de brouiller définitivement les socialistes et les radicaux, en brusquant le rétablissement du scrutin d'arrondissement.

Quant à M. Loucheur, il nous a dit :
— Le projet financier que je présenterai à la discussion des Chambres ne sera prêt qu'à la fin de la semaine prochaine. Cependant, je compte demander à la Chambre de commencer dès vendredi la discussion du budget. Et il ne dépendra pas de moi que celui-ci ne se poursuive sans désespérer le matin et l'après-midi.

Ajoutons que M. Briand a l'intention de retourner à 17 heures à l'Elysée, afin de présenter au Président de la République, les membres de son ministère.

Le premier conseil de cabinet dont il a été parlé, se réunira ensuite.

Ce qu'il dira aux Chambres

Nous croyons savoir que la déclaration ministérielle du cabinet Briand, qui sera fort courte, ainsi que nous l'avons dit, précèdera de la façon la plus nette, les deux points suivants :

- 1° Elle dira la volonté du gouvernement de faire voter dans le plus bref délai, la réforme électorale, comportant le retour au scrutin d'arrondissement.
- 2° Elle annoncera la mise à l'étude en vue d'une réalisation prochaine des aménagements propres à assurer la réduction du service militaire à une année.

(Voir la suite en page 2)



M. Loucheur

On pourrait ainsi préparer de nouvelles élections en les basant sur le maquisonnage des mares stagnantes.

La combinaison suppose deux conditions : La première est que les radicaux socialistes cessent d'obéir au moindre froissement de sourcils de M. Léon Blum ; la seconde est que la farce politique ne soit pas dépassée par le drame financier.

Où l'on voit deux charmantes jeunes filles mettre la main sur la caisse

New-York, 28 novembre. — On mande de Sioux-Falls, que deux charmantes jeunes filles ayant pénétré dans une petite banque de la ville de Renner, petite cité habitée surtout par des fermiers, obligèrent le caissier à leur remettre tout l'argent liquide qui se trouvait dans la banque.

La somme s'élevait à 500 dollars. Cet exploit accompli, les deux élégantes purent s'enfuir en automobile.

UN DETENU SE VADE

Dijon, 28 novembre. — L'italien Alexandre Costesse, 27 ans, détenu pour vol depuis le 27 octobre dernier, a réussi à s'évader au cours d'un travail dans la cour de l'établissement.

Toutes les recherches faites jusqu'ici pour le retrouver sont restées infructueuses.

Les obsèques de la reine Alexandra



Le cortège funèbre se rend de la chapelle de Sandringham à la gare de Woloerton.

Le cercueil après la cérémonie religieuse.

La signature par le Reich du pacte de Locarno prépare une politique de chiffons de papier

La Deutche Zeitung écrit :
Nous vivons maintenant des jours sombres, des jours de deuil et de soucis amers où l'on craint de perdre son courage. Le pacte s'étend sur le Reich comme un linceul. Uniquement par notre faute et sans y être contraint et sans aucune excuse valable ni devant nos compatriotes, ni devant la postérité, nous avons subi le déshonneur de Locarno !

MAIS TOUS LES BONS ALLEMANDS S'ACROCHERONT AU SOUVENIR DE SEDAN POUR NE PAS DESESPÉRER !
PUISSE VENIR BIENTOT LE JOUR BENI DE LA REVANCHE, OUNOS DRAPEAUX FLOTTERONT FIEREMENT AU VENT ET OU NOUS ENTONNERONS NOS CHANTS DE VICTOIRE !

Le pessimisme règne à Angora au sujet des affaires de Mossoul

Constantinople, 28 novembre. — On mande à la « British United Press », qu'un pessimisme considérable régnait à Angora au sujet du conflit de Mossoul avec la Grande-Bretagne.

La Turquie a décidé de rejeter toute solution qui serait contraire à ses intérêts.

M. RADITCH REFLECTE ET S'EXCUSE

Belgrade, 28 novembre. — On se souvient qu'il y a quelques jours, M. Raditch, chef du parti paysan croate, ministre de l'Instruction Publique, avait prononcé à Ljubliana un discours véhément à l'adresse du fascisme italien.

Cette harangue provoqua à Rome une certaine émotion, et le ministre italien à Belgrade fut chargé de demander au gouvernement yougo-slave des excuses immédiates.

M. Raditch ayant réfléchi vient de déclarer qu'on avait mal interprété son discours. Devant cette rectification, il a été décidé tant à Rome qu'à Belgrade, que le conflit était réglé.

Quatre lions de ménagerie se sont offert hier une petite récréation

Ils s'étaient échappés pendant la représentation

Jarnac, 28 novembre. — Au cours d'une représentation offerte par une ménagerie aux enfants des écoles, une panne d'électricité se produisit au moment où l'un des employés faisait passer les lions d'une cage dans une autre.

Une porte étant restée ouverte dans l'obscurité, quatre fauves en profitèrent pour s'échapper. Et lorsque la lumière fut rétablie, on les aperçut au milieu de la foule.

Plusieurs enfants furent renversés par l'un d'eux, qui prit la clé des champs.

Une panique s'ensuivit. Il n'y eut, heureusement aucun accident grave à déplorer, et les quatre lions purent être rapidement capturés.

Il avait tué sa belle-sœur

Paris, 28 novembre. — Georges Mondal, ouvrier couvreur, 25 ans, accusé d'assassinat sur la personne de sa belle-sœur, Florentine Mondal, comparait aujourd'hui devant la cour d'assises.

La femme avait abandonné son mari et ses deux enfants pour suivre son beau-frère. Etant retournée ensuite auprès de son mari, Georges Mondal en conçut un vif dépit et la menaça à diverses reprises, de lui faire un mauvais parti si elle n'abandonnait pas à nouveau son mari.

— Je te forcerai bien à revenir avec moi, lui dit-il en diverses circonstances.

Ses prières, ses supplications, comme ses menaces, ayant été vaines, il acheta un rasoir. Le 16 février, Florentine Mondal s'étant rendue à l'hôpital Laennec, pour y voir une malade, Georges Mondal gagna sa sortie de l'hôpital, saisit sa matresse par les cheveux et lui trancha la gorge. Le rasoir s'ébrécha sur les os de la colonne vertébrale. Poursuivi par les agents, il en blessa deux avant d'être arrêté.

Dans son interrogatoire, il déclare qu'il n'avait pas l'intention de tuer, lorsqu'il est venu quater sa victime devant la porte de l'hôpital.

— Je voulais seulement l'intimider, dit-il.

Puis l'explication du meurtrier qui n'en a aucune à fournir :

— J'ai vu rouge et j'ai frappé.

L'avocat général réclame un châtiment exemplaire. M. Delattre prononce une charitable plaidoirie qui vaut à l'accusé le bénéfice des circonstances atténuantes.

La cour condamne Georges Mondal à 20 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.

LES MÉDECINS SE SUCCÈDENT AU CHEVET DU FRANC



— Et dire, mon cher Paul Boncour, qu'ils le soignent des années et des années. Tandis qu'avec nous, dans huit jours, on l'enterrait, et on n'en parlait plus.

Dessin inédit de PEM



M. Chautemps



M. Daniel-Vincent

Le nouveau Cabinet

(suite de la page 1)

Le déjeuner qui avait réuni au Quai d'Orsay M. Briand et ses futurs collaborateurs a pris fin à 14 h. 30. M. Briand, après avoir eu un court entretien avec M. Laurent Eynac, a regagné ses appartements pour prendre quelques instants de repos.

C'est demain à midi que M. Briand quittera Paris pour se rendre à Londres où il signera mardi prochain 1^{er} décembre, les accords conclus à Locarno. Il sera de retour à Paris dans la journée de mercredi.

A l'Elysée

Les membres du nouveau gouvernement sont sortis à 18 h. 15 du cabinet du président de la République. Avant de regagner leurs voitures, ils doivent, à la demande des opérateurs photographiques et cinématographiques, se ranger sur les marches du perron, pour qu'un « groupe » soit pris. M. Briand lui-même engage ses collaborateurs à se prêter de bonne grâce à cette opération traditionnelle en déclarant plaisamment :

« Ces photographes exercent sur nous, une dictature insupportable. »

Puis M. Chaulemps, ministre de l'Intérieur informe les représentants de la presse que le nouveau ministère se présentera mercredi devant les Chambres, au lieu de jeudi comme on l'avait annoncé. Le décret de nomination paraîtra demain au « Journal Officiel ».

Après que M. Briand eut annoncé qu'il venait de recevoir l'acceptation officielle par téléphone de M. Jourdain pour le portefeuille des pensions, M. Chaulemps donna lecture du communiqué officiel suivant :

« M. Briand s'est rendu à l'Elysée. M. Briand a présenté les membres du gouvernement au Président de la République. Le président du Conseil a étreint ensuite ses collègues de la situation politique et les a priés de se réunir en conseil des ministres à l'Elysée, demain dimanche, à 18 heures, pour examiner les termes de la déclaration ministérielle. »

« En raison du voyage de M. Briand à Londres, le gouvernement ne se présentera devant les Chambres, que mercredi prochain à 16 heures. »

« D'autre part, le secrétaire général de la présidence de la République communique la note suivante :

« A 17 heures, M. Briand s'est rendu à l'Elysée, où il a fait signer par le président de la République, les décrets de nomination des membres du nouveau gouvernement. Ces décrets paraîtront demain au « Journal Officiel ». Aussitôt après cette signature, le président du Conseil a présenté ses collaborateurs au chef de l'Etat. »

Un premier Conseil des Ministres a alors été tenu sous la présidence de M. Doumergue.

Ce qu'ils sont

Ce huitième cabinet constitué par M. Briand, comprend treize ministres et huit sous-secrétaires d'Etat. Parmi les ministres, il y a neuf députés et quatre sénateurs. Les députés sont : MM. Briand (Loire-Inférieure), Chaulemps (Indre-et-Garonne), Loucheur (Seine), Leygues (Lot-et-Garonne), Daladier (Aube), Durafour (Loire), Jourdain (Haute-Rhin).

Les sénateurs sont : MM. René Renoult (Var), de Monzie (Lot), Durand (Aude), Perrier (Isère).

Les sous-secrétaires d'Etat et le Haut-Commissaire appartiennent tous à la Chambre. Ce sont MM. Pierre Laval (Seine), Cazals (Alpes-Maritimes), Laurent Eynac (Haute-Loire), Daniélu (Finistère), Chauvin (Eure), Bénazet (Indre), Levasseur (Seine).

Sur ce nombre, outre MM. Painlevé et Briand, avaient fait partie des deux cabinets du 17 avril et du 19 octobre : MM. de Monzie, Durand, Durafour, Antériou, Daniélu, Ossola et Laurent Eynac.

MM. Chaulemps, Vincent, Daladier, Perrier et Bénazet avaient figuré seulement dans le cabinet du 29 octobre.

MM. Morel et Pierre Laval dans celui du 17 avril.

A l'exception de M. Chauvin, tous les autres membres de ce ministère ont déjà siégé aux Conseils du Gouvernement.

Politiquement, les nouveaux titulaires des portefeuilles se répartissent de la façon suivante :

Groupes de la Chambre : Appartenance : 1^{er} au groupe radical ; MM. Chaulemps, Daladier, Durafour, Cazals, Chauvin. Au groupe républicain socialiste : MM. Briand, Painlevé, Bénazet, Levasseur. Au groupe de la gauche radicale : MM. Loucheur, Daniel Vincent, Laurent Eynac, Daniélu et Morel.

Au groupe des républicains de gauche : MM. Georges Leygues et Paul Jourdain.

Groupes du Sénat : Au groupe de la gauche démocratique radical-socialiste : MM. René Renoult, de Monzie, Durand et Perrier.

M. Pierre Laval qui n'est inscrit à aucun groupe, appartient en fait par ses votes au groupe des républicains socialistes.

Rappelons que l'importance numérique de ces divers éléments qui vont constituer l'assise essentielle de la nouvelle majorité est celle-ci :

A la Chambre : groupe radical-socialiste, 140 membres ; groupe républicain socialiste, 43 membres ; groupe de la gauche radicale, 41 membres ; groupe des républicains de gauche, 36 membres, et vraisemblablement le nouveau groupe Le Trocquer, formé des dissidents de la gauche républicaine démocratique, 15 membres.

Au Sénat : groupe démocratique radical-socialiste, 157 membres ; Union démocratique et radicale, 24 membres.

Le nouveau ministère compte dix avocats : MM. Briand, René Renoult, Leygues, Laval, Chaulemps, de Monzie, Durafour, Laurent Eynac, Morel, Chauvin et Ossola.

Un membre de l'Institut : M. Painlevé. Deux Universitaires : MM. Daladier et Léon Perrier. Un docteur en lettres : M. Daniel Vincent.

Un ingénieur : M. Loucheur. Un docteur en médecine : M. Durand. Un industriel : M. Jourdain. Deux publicistes : MM. Daniélu et Levasseur.

REVUE SCIENTIFIQUE ILLUSTRÉE

Sommaire du 28 novembre : L'Hygiène et la Défense de la Santé publique, par le Dr Léon Bernard. Membre de l'Académie de Médecine, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris ; Le Développement comparé du Cerveau chez l'Homme et chez les Singes, par F. Coupin, Docteur en Sciences, Préparateur au Muséum ; Revue agricole : Culture et Exploitation du Noyer, par Laurent Rigotard, Ingénieur-Agronome ; Notes et Actualités : Physique : Spectres de Rayons gamma des Substances radio-actives... Chimie physique : Les différents Types de Liaisons chimiques... Biologie : Sur l'appareil respiratoire et la respiration chez les insectes... Médecine : Enseignement de l'Emploi de l'Espéranto dans les Sciences pures et appliquées, etc. Paris, 286, boulevard Saint-Germain (VII^e).

DERNIERE HEURE

LA CRISE MINISTERIELLE

la Chambre n'est pas satisfaite

Paris, 28 novembre. — L'affluence a été moindre à la Chambre cet après-midi. L'agitation y a été aussi moins grande et le ton des conversations plus calme. La composition du nouveau ministère a fait naturellement tous les frais. Et comme il est sans exemple qu'un cabinet à sa naissance n'ait été tout d'abord l'objet de critiques nombreuses, celui-ci n'a pas dérogé à la règle. De fait, il n'était guère possible que dans les circonstances présentes et complexes et si graves, qu'il saisît tout le monde. Mais du moins pouvait-on espérer qu'il serait accueilli avec un minimum de satisfaction.

Il ne semble pas qu'il en soit ainsi. La plus sensible des déconvenues qu'il a causées paraît bien être celle dont témoignent les membres de l'opposition. Ils déplorent que M. Briand dont le sens politique est cependant si vif et si aigu, ait laissé passer, sans la saisir, une aussi rare occasion de constituer sur la base la plus élevée, celle de l'Union Nationale, un cabinet considérant que tôt ou tard, il faudra de toute nécessité revenir.

« Ils se montrent ulcérés de n'avoir même pas été consultés par M. Briand à aucun moment de ses tractations si laborieuses et pour le surplus, ils qualifient de dérisoire la formule de concentration à laquelle il s'est assis. »

Puis, en ce qui concerne plus spécialement le ministre des finances, ils jugent regrettable la désignation de M. Loucheur.

Une déclaration... op miste

Ainsi, M. Louis Marin estime-t-il qu'elle est un défi.

Cependant que M. Bokanowski, plus modéré, mais réservant l'avenir, faisait la déclaration suivante :

« J'ai dit et je répète que j'engagerais mes amis à voter tout gouvernement qui se présentera avec un programme de salut financier. Peu importe les hommes, cela m'est égal. Mais je ne puis oublier que nous avons combattu toutes les idées de M. Loucheur, j'espère qu'à la faveur des circonstances, il modifiera ses projets. J'attends donc le nouveau gouvernement à son programme. »

Aussi bien et comme il était tout naturel, est-ce dans les rangs de l'opposition que se formulent les critiques les plus vives. Mais le nouveau cabinet n'en est pas exempt dans les groupes même de la majorité, où certaines désignations de personnes ont provoqué d'assez vifs mécontentements. Dans certaines de ces conversations qui se sont engagées cet après-midi, se retrouvait l'écho de controverses qui se sont élevées ce matin sur la désignation du titulaire de l'Intérieur.

Il n'y a d'ailleurs pas eu de séches critiques exprimées dans ces groupes ; mais aussi quelques jugements intéressants comme celui de M. Huguet, radical socialiste, qui a déclaré :

« Il faut attendre le cabinet à l'œuvre et sur le vu du programme, jusqu'à présent on a poursuivi une chimère en croyant possible de faire adopter par cette Chambre, l'impôt sur le capital sans se rendre compte que parmi les capitalistes, se trouvent une quarantaine de républicains de gauche, ralliés à la doctrine radicale, et qui ne sont pas partisans de cette réforme. »

« Il est évident, dit-il, que le projet qu'on nous apporte s'inspire de l'idée que le paysan qui travaille demande à être assuré du lendemain. »

Chez les socialistes

Quant aux socialistes, leurs avis sont mitigés. Par exemple on recueille auprès d'eux, des déclarations diverses.

De M. Paul Boncour :

« Nous ne devons pas toujours avoir un rôle négatif. Il faut soutenir le cabinet. »

De M. Chaulemps :

« Le ministère constitué par M. Briand paraît comporter un léger glissement vers la droite. Il faudra empêcher que ce glissement ne s'accroisse encore davantage. Pour le surmonter il convient d'attendre le nouveau cabinet à son programme. »

De M. Compère-Morel :

« J'envisage la constitution de ce cabinet avec sérénité. Au début, ni confiance, ni méfiance. Nous le jugerons à ses actes. »

Dans l'occurrence, notre position sera la suivante : Pas de politique de soutien, pas d'opposition systématique.

Ainsi peuvent être résumées, dans leur ensemble, les appréciations diverses qui se sont exprimées dans les différents groupes de la Chambre, sur le nouveau cabinet :

Amers dans les groupes de l'opposition, agréables dans certains de ceux de la majorité et marquées au coin d'une indifférence et d'un détachement quelque peu hautain chez les socialistes.

Au Luxembourg

Dans les couloirs du Sénat assez animés cet après-midi, les mêmes réactions se produisent lorsqu'on connaît la composition définitive du ministère.

On parait regretter le choix que fit M. Briand de certains collaborateurs et aussi celui qu'il ne fit pas de certains hommes politiques.

Au premier rang, on plaçait la désignation de M. Loucheur pour le ministère des Finances. A l'heure si grave que traversent notre pays, on craignait, sans distinction d'opinion, politiques, que malgré sa virtuosité, son brio, ses facultés d'imperturbable improvisateur, le député du Nord ne se trouve au-dessous de la tâche énorme qui va lui incomber.

On ne cachait pas le regret que celle-ci n'ait été confiée aux hommes pondérés et experts en finances publiques que sont par exemple MM. Doumer et Raoul Péret.

Les radicaux-socialistes se réjouissent d'avoir toutes les places.

Paris, 28 novembre. — Il n'y a eu ce matin à la Chambre, aucune réunion de groupe. Aussi les députés étaient-ils peu nombreux. Quelques radicaux-socialistes ont tenu dans les couloirs, des conciliabules dans lesquels ils ont échangé leurs vues sur la composition du futur cabinet.

Quelques-uns d'entre eux se basant sur les listes publiées dans le journal du matin et sur les renseignements parvenus jusqu'à eux sous directement du Quai d'Orsay, considéraient que la répartition des portefeuilles ne correspondait pas exactement aux desiderata exprimés hier par le parti radical au cours de ses réunions.

Mais lorsqu'à la fin de la matinée, ils apprirent que M. Renoult avait été choisi comme Garde des Sceaux, que M. Chaulemps restait au ministère de l'Intérieur et que M. Durand acceptait le portefeuille de l'Instruction Publique, ils se déclarèrent satisfaits.

SIC TRANSIT GLORIA MUNDI

Le dernier adieu à la dépouille de la reine Alexandra

Londres, 28 novembre. — Le corps de la reine Alexandra a quitté ce matin vers 7 heures Westminster Abbey, dans un fourgon automobile et a été amené au château de Windsor, où un dernier service funéraire a eu lieu à 11 h. 30.

Cette cérémonie fut très simple et d'un caractère tout intime. Seule la famille de la défunte, une vingtaine de personnes en tout, étaient réunies pour le suprême adieu.

Le corps de la reine a été placé provisoirement dans un caveau en attendant que soit terminé le sarcophage préparé pour elle et le roi Edouard VII, dans la chapelle Saint-Georges.

On a pas le droit, sous un régime de liberté de conseil, la baisse du franc

Paris, 28 novembre. — Le colonel Bernard de Vesins, président de la Ligue d'Action Française, a été inculpé par M. Maillat, juge d'instruction, d'atteinte au crédit de l'Etat, en vertu de la loi du 12 février 1924.

M. Bernard de Vesins s'est reconnu seul auteur responsable de l'affiche : *La République, c'est la banqueroute*, qui, dit-il, ne contient que des faits faciles à prouver.

Il en a amorcé la démonstration. Il proteste contre la saisie des affiches et contre l'inculpation dont il est l'objet.

Le colonel a déclaré que son placard ne contient aucun élément de délit, rien qui puisse établir un fait de spéculation et de détournement de franc.

M. Marie de Roux a été choisi comme défenseur par M. Bernard de Vesins.

A L'ACADEMIE DES BEAUX-ARTS

Paris, 28 novembre. — L'Académie des Beaux-Arts a tenu cet après-midi, une séance publique sous la présidence de M. Paul Chabas. Après l'exécution du poème symphonique *Pensées*, œuvre de M. Marc Delmas, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, M. Paul Chabas a prononcé un discours dans lequel il a fait l'éloge funèbre des académiciens décédés et a souhaité la bienvenue aux nouveaux immortels.

La proclamation des prix dont nous avons déjà donné les lauréats a eu lieu aussitôt après.

Un audacieux attentat sur la route

Brunswick, 28 novembre. — Sur la route de Nordhausen, un nommé Troedelberger, originaire de Munich, demanda aux occupants d'une automobile la permission de monter sur la voiture.

Cette autorisation lui ayant été refusée, Troedelberger tira sur le chauffeur et sur les autres occupants qui furent tous mortellement atteints.

Troedelberger conduisit alors les cadavres par Nordhausen et les cacha dans une forêt.

Les cadavres viennent d'être retrouvés. Le meurtrier arrêté a fait des aveux complets.

M. CHAMBERLAIN NOURRIT LES GENS ET LEURS ILLUSIONS.

Londres, 28 novembre. — Quatre-vingts personnes assistèrent au dîner qui sera offert mardi prochain à Lancaster House, par M. Chamberlain, en l'honneur des députés étrangers venus à Londres pour signer le pacte de Locarno.

Tous les ambassadeurs et les principaux membres du cabinet, MM. Ramsay MacDonald et Lloyd George ont été invités.

Quant au dîner qui sera offert le lendemain mercredi par M. Baldwin, quarante personnes seulement y assisteront. Aucun orchestre ne se fera entendre au cours de ces dîners.

Les Druses se concentrent de nouveau

Beirut, 28 novembre. — Autour de Damas, les Druses opèrent leur concentration.

Il y a une certaine agitation dans la région de Hauran, où les bandes druses ont tenté sans résultat d'attirer à elles des dissidents.

LA SIGNATURE DU PACTE DE LOCARNO

Rome, 28 novembre. — On annonce que M. Scialoja et le marquis Médici Dei Delleo quitteront demain Rome pour se rendre à Londres, où ils doivent signer, au nom de l'Italie, les accords de Locarno.

M. Pilotti, qui se trouve actuellement à Paris, rejoindra la délégation italienne à Rome.

LE COMMISSARIAT DE BOURGES PASSE DANS LA HORS-CLASSE

Paris, 28 novembre. — Le commissariat central de police existant à Bourges, est rangé dans la hors-classe, 1^{er} échelon, à compter du 16 octobre 1925. M. Michelet, commissaire central de police hors classe, 2^e échelon à Bourges, est promu sur place à la hors-classe, 1^{er} échelon, à compter du 16 octobre 1925.

LA TEMPESTE SEVIT EN ITALIE

Rome, 28 novembre. — Un violent ouragan sévit actuellement sur toute la région des Calabres et en Sicile.

D'importantes récoltes d'oliviers et d'orangiers sont détruites.

Deux trains se trouvent bloqués aux environs de Catanzaro.

Plusieurs pequebols qui avaient quitté Palerme durent chercher refuge contre la tempête dans les divers ports de la côte.

LE MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Paris, 28 novembre. — Ministère de l'Intérieur, direction de la Sureté Générale : A la date du 28 novembre 1925, M. Malavergne, commissaire de police de classe exceptionnelle, 2^e échelon, à Clermont-Ferrand, est nommé commissaire de police de classe exceptionnelle, 2^e échelon, à Grenoble, en remplacement de M. Barneaud. M. Barneaud, commissaire de police de 1^{re} classe à Grenoble, est nommé en la même qualité à Clermont-Ferrand, en remplacement de M. Malavergne.

M. Granicher, commissaire de police de 2^e classe, chef de la Sureté à Clermont-Ferrand, est nommé commissaire de 2^e classe à la même résidence.

M. Sanctant, commissaire de police mobile de 1^{re} classe à 6^e brigade à Clermont-Ferrand, est nommé commissaire de police de 1^{re} classe chef de la Sureté à Clermont-Ferrand.

M. Dussou, commissaire de police de 2^e classe à Limoges, est nommé commissaire de police mobile de 2^e classe à 1^{re} brigade régionale à Clermont-Ferrand.

GOMME AUX TEMPS BARBARES

Les maladeurs « chauffent » les pieds de la victime

Amiens, 28 novembre. — Un acte de banditisme a été commis la nuit dernière à Fontaine-sur-Somme. Joseph Merchez, 62 ans, rentier, habitant une maison isolée, était endormi, lorsqu'il fut réveillé par un bruit anormal.

Il allait se lever quand trois hommes pénétrèrent dans sa chambre, armés de revolvers, le ligotèrent et le bâillonnèrent.

Puis ayant clos les fenêtres au moyen d'étoffe et boulevé la maison ils revinrent auprès de M. Merchez, n'ayant rien trouvé.

Les bandits allumèrent alors un feu de sarment et portant leur victime près de la cheminée, lui exposèrent aux flammes les pieds et les pieds.

Le rentier demanda grâce. Un des bandits ayant fracturé la porte d'une armoire, découvrit 200 francs. Convaincus qu'ils ne trouveraient rien de plus, les maladeurs éloignèrent leur victime du feu et partirent.

M. Merchez souffrant cruellement de ses pieds brûlés, réussit après de longs efforts à couper les liens et attendit l'aurore, pour prévenir le maire de Fontaine. Il put donner le signalement des bandits qui, certainement, connaissent le pays et les habitudes de M. Merchez.

Le vin, les épaves, les voleurs et le régime sec

New-York, 28 novembre. — Il vient d'arriver à M. Diamantopolos, attaché à la légation grecque à Washington, une aventure désagréable. Tout le monde sait que les diplomates étrangers, ont, en vertu de la loi américaine, le privilège de pouvoir conserver chez eux des vins et des liqueurs pour leur usage personnel.

M. Diamantopolos, usant de cette autorisation, avait donc constitué chez lui une excellente cave qui faisait depuis quelque temps, l'envie des contrebandiers et des amateurs de vins et spiritueux. Voici donc que dans les premières heures de la matinée d'hier, des voleurs s'insinuèrent dans la cave de M. Diamantopolos et réussirent à emporter le meilleur de son contenu, soit deux cuisses de liqueurs et de vins fins.

Dès qu'il s'aperçut du vol, le diplomate grec en fit part aux autorités fédérales, qui jusqu'à présent n'ont pu lui faire restituer le stock disparu.

LES DRAMES DE LA MER

Quimper, 28 novembre. — A Audierne, un bateau de pêche qui avait été vu dans la journée a fait naufrage vers 6 heures à la hauteur de la pointe du Vent.

Le gendarme du sémaphore du Bec-de-Raz a aussitôt informé l'administration d'Audierne. Le gendarme déclara qu'il apercevait quelques hommes agrippés à l'épave.

Les équipages des canots de sauvetage furent alertés et prirent la mer peu après. Mais celle-ci, très grosse, empêcha les sauveteurs d'Audierne de traverser le raz de Sein.

On ignore encore si le canot a pu gagner la baie des Trépassés. A 9 heures, cette embarcation était signalée faisant route sur Audierne. On suppose que les sept ou huit hommes qui se trouvaient à bord du sloop ont péri, car à partir de 5 heures on ne voyait plus rien à la surface de l'eau.

Une taxe sur les arbres de Noël au Canada

Ottawa, 28 novembre. — Tous les arbres qui entreront au Canada au moment des fêtes de Noël seront soumis à un impôt spécial de 10 % prélevé sur les prix de vente.

Seuls seront exonérés de cette taxe ceux qui seront de véritables arbres déplantés à cette occasion. Les autres, en effet, sont des objets superflus, voir de luxe, et qui comme tant d'autres articles sont des objets manufacturés et par conséquent doivent être assujettis aux mêmes droits qu'eux.

La situation se complique à nouveau en Chine

Londres, 28 novembre. — On mande de Pékin que les étudiants chinois se sont livrés aujourd'hui à une grande manifestation pour réclamer l'abolition de tous les traités avec les grandes puissances.

Pour parer à toute éventualité, les autorités militaires de l'ordre public dans les services de police et de garde et fait compléter et renouveler les travaux de défense et les fils de fer barbelés.

Le bruit court que certains milieux militaires chinois cherchent à compliquer la situation en distribuant des armes aux ouvriers et en les incitant à la grève générale.

Les autos préfectorales dérapent

Saint-Etienne, 28 novembre. — Deux automobiles dans lesquelles avaient pris place plusieurs conseillers généraux, le préfet de la Loire M. Minier, le sous-préfet de Roanne M. Bodenan, et l'architecte départemental M. Bernand, ont dérapé en se rendant au sanatorium de Saint-Godard, où la commission devait étudier certaines améliorations.

Les deux machines sont hors d'usage. M. Minier a eu la figure coupée par des éclats de glace et l'architecte départemental paraît avoir de sérieuses contusions.

UN FOOT-BALLEUR VICTIME DE LA ROUTE

Marseille, 28 novembre. — Cette nuit, vers 1 heure du matin, sur la route d'Aubagne, une automobile qui conduisait M. Boyer, capitaine de l'Olympique de Marseille, chef de l'équipe qui envoya le championnat de France de Football Association, est entrée en collision avec une voiture de maraicher.

Les deux véhicules ont été fort endommagés. M. Boyer, comprimé par le volant et atteint par des éclats de vitre, a été gravement blessé.

Le capitaine de l'Olympique faisait partie de l'équipe de S. E. qui groupe sept internationaux et doit remporter demain, sur le terrain de l'Olympique, le Lyonnais Sud-Ouest-Est, en match de sélection.

DEUX COMMUNISTES CONDAMNES

Pau, 28 novembre. — Le jury des Basses-Pyrénées vient de prononcer son verdict dans l'affaire de l'agression des Eaux-Donnes, dont se rendant coupables deux communistes, Mariano et Garcia, qui faisaient tous deux partie d'un groupement communiste et qui furent les promoteurs de la grève de Larvuns, en 1924. Mariano a été condamné à mort et Garcia à 10 ans de travaux forcés.

Revue de la Presse

BRIAND LE FOSSOYEUR

L'Action Française (Ch. Maurras) :

Hier, M. Briand formait un ministère avec les socialistes. Il en fabrique un autre contre eux aujourd'hui. Tout le monde trouve ce chose naturelle. Appons-ja républicaine, et nous comprendrons.

Que avenir prédire à M. Briand ? D'ides financières, il n'en a pas. D'ides politiques, pas davantage.

C'est un rhéteur qui a commencé par trouver le pouvoir agréable et qui a fini par en goûter aussi les profits. L'oligarchie à laquelle il a présidé sept à huit fois menace ruine. Aussi longtemps qu'elle durera, il aura chance d'y trouver, dans un moment donné, et même large, faculté d'accommodement, ou comme il dit, d'adaptation à tout et à tous.

« Le ministre de la guerre a été longtemps couvert par les ombres nécessaires de la censure et des comités secrets. Nous y avons été trompés, et nous nous en louons. »

« Son rôle pendant la guerre a été longtemps couvert par les ombres nécessaires de la censure et des comités secrets. Nous y avons été trompés, et nous nous en louons. »

« Son rôle pendant la guerre a été longtemps couvert par les ombres nécessaires de la censure et des comités secrets. Nous y avons été trompés, et nous nous en louons. »

« Son rôle pendant la guerre a été longtemps couvert par les ombres nécessaires de la censure et des comités secrets. Nous y avons été trompés, et nous nous en louons. »

« Son rôle pendant la guerre a été longtemps couvert par les ombres nécessaires de la censure et des comités secrets. Nous y avons été trompés, et nous nous en louons. »

« Son rôle pendant la guerre a été longtemps couvert par les ombres nécessaires de la censure et des comités secrets. Nous y avons été trompés, et nous nous en louons. »

« Son rôle pendant la guerre a été longtemps couvert par les ombres nécessaires de la censure et des comités secrets. Nous y avons été trompés, et nous nous en louons. »

« Son rôle pendant la guerre a été longtemps couvert par les ombres nécessaires de la censure et des comités secrets. Nous y avons été trompés, et nous nous en louons. »

« Son rôle pendant la guerre a été longtemps couvert par les ombres nécessaires de la censure et des comités secrets. Nous y avons été trompés, et nous nous en louons. »

« Son rôle pendant la guerre a été longtemps couvert par les ombres nécessaires de la censure et des comités secrets. Nous y avons été trompés, et nous nous en louons. »

« Son rôle pendant la guerre a été longtemps couvert par les ombres nécessaires de la censure et des comités secrets. Nous y avons été trompés, et nous nous en louons. »

« Son rôle pendant la guerre a été longtemps couvert par les ombres nécessaires de la censure et des comités secrets. Nous y avons été trompés, et nous nous en louons. »

« Son rôle pendant la guerre a été longtemps

Les Sports

ALLIER

NIÈVRE

LOIRET

ASSOCIATION A. S. BOURBONNAISE A SOUVIGNY
Domain dimanche le onze premier de l'association sportive Bourbonnaise se rendra à Souvigny pour y rencontrer l'équipe correspondante de cette localité.

UN MATCH DE CHAMPIONNAT AURA LIEU AUJOURD'HUI AU PRE BERGÉ
Les Moulinois rencontreront aujourd'hui à 14 heures sur le terrain du Pré Bergé l'équipe première du Sporting Club Montluonnais.

AVENIR SPORTIF FOURCHAMBAULT (2) CONTRE UNION SPORTIVE POUIGOISE (1)
Demain dimanche, la seconde équipe ira donner son match de revanche à l'U. S. Pouigoise. Nul doute qu'elle sera victorieuse.

ASSOCIATION SPORTIVE DES ATELIERS DE VAUZELLES
Le 2^e équipe de Vauzelles rencontrera sur son terrain, demain dimanche 29 novembre, la 1^{re} équipe de la Pique. Coup d'envoi à 14 heures.

SPORTING-CLUB TCHÉCOSLOVAQUE
Le Sporting Club tchécoslovaque du Creusot a enregistré une nouvelle victoire, en battant le Sporting Club Montluonnais, par 2 buts à 0, après une partie intéressante et jouée corrélement.

A LA FRATERNELLE NOGENTAISE
Aujourd'hui, la Fraternelle a rencontré, en match amical, l'excellente équipe première de « Garde à Vous » de Montargis.

MAÇON CONTRE TREVOUX
Aujourd'hui dimanche 29 novembre, l'Association Sportive Maçonnaise (1) recevra sur son terrain l'excellente équipe de la Renaissance Sportive Trevouillaise (1). Coup d'envoi à 14 heures précises.

U. S. COULANGES (1) BAT A. S. A. VAUZELLES (3)
C'est par erreur qu'il a été annoncé, ces jours derniers, que l'U. S. Coulanges (1) avait battu l'A. S. Vauzelles (3). C'est la troisième équipe de l'A. S. A. Vauzelles qui faisait lire.

ASSOCIATION SPORTIVE DES ATELIERS DE VAUZELLES
Demain dimanche les jeunes espoirs de l'A. S. A. V. seront opposés à l'équipe seconde de la Jeune Garde Nivernaise. Les joueurs sont convoqués à 13 h. 30 aux vestiaires : Couturier, Dupuis, Chapelot, Flissou (cap.), Pity Thévenin, Cordillot jeune, Gâteau, Barbier, Ungry, Dolly, Baronnat. Coup d'envoi à 14 heures.

RUSSIE AU FOOTBALL-CLUB DIGONNAIS
L'équipe (2) du F. C. D. s'est rencontrée, sur le terrain du Pont-de-Bourbon, avec l'équipe (1) du Club Nautique de Rouanne.

Demain dimanche l'Union Sportive de Vichy recevra sur son terrain du Tir aux Pigeons, l'excellente équipe première de l'Union Sportive de Nexon.

Cette saison, cette équipe a fait match nul en championnat avec Limoges, en match amical elle a battu Saint-Vivier par 2 à 0 et Nantonnat par 14 à 3, c'est donc une excellente équipe qui se présentera dimanche au Tir aux Pigeons.

U. S. V. (1) CONTRE U. S. DE NEXON (1)
Demain dimanche, l'Union Sportive de Vichy recevra sur son terrain du Tir aux Pigeons, l'excellente équipe première de l'Union Sportive de Nexon.

Cette saison, cette équipe a fait match nul en championnat avec Limoges, en match amical elle a battu Saint-Vivier par 2 à 0 et Nantonnat par 14 à 3, c'est donc une excellente équipe qui se présentera dimanche au Tir aux Pigeons.

U. S. V. (1) CONTRE U. S. DE NEXON (1)
Demain dimanche, l'Union Sportive de Vichy recevra sur son terrain du Tir aux Pigeons, l'excellente équipe première de l'Union Sportive de Nexon.

U. S. V. (1) CONTRE U. S. DE NEXON (1)
Demain dimanche, l'Union Sportive de Vichy recevra sur son terrain du Tir aux Pigeons, l'excellente équipe première de l'Union Sportive de Nexon.

MOULINS UNIVERSITÉ POPULAIRE
Communication : La prochaine conférence aura lieu le mercredi 2 décembre dans la salle des fêtes. Elle sera faite par Mlle Perce, directrice de l'École normale d'Institutes, qui parlera de « l'Isère ». Une séance récréative terminera la soirée.

OFFICE DÉPARTEMENTAL ET MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT
Communication : Il est rappelé que le loi du 26 avril 1924, en instituant le placement obligatoire des victimes de la guerre, a confié officiellement l'exécution aux offices départementaux de placement public.

LA CHAUSSEE DE LA RUE DE BOURGOGNE
En réponse à un vœu qui avait émis au conseil d'arrondissement M. Baudouin vient de recevoir de M. Comte, député de l'Allier, communication d'un rapport de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées disant notamment : « Les dégradations que cause la circulation automobile à notre réseau de routes nationales sont telles qu'il est impossible de continuer à leur état actuel, plutôt que par les besoins des riverains. En l'espèce, la route nationale n° 73, depuis la fin du pavé de Moulins jusqu'à la gare de Saint-Bonnet, n'est pas dans un état tel qu'un rechargement s'impose à bref délai. »

BAI DE LA CLASSE 1926. — Aujourd'hui dimanche 21 heures, dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville, aura lieu le deuxième grand bal organisé par les jeunes gens de la classe 1926, avec les concours de « The Wild Nivernais Jazz », sous la direction du maître Hély.

Pharmacie de garde. — Aujourd'hui dimanche, le service de garde sera assuré par la pharmacie de Perrier, rue Salmatin-Arming.

LA TAXE DU PAIN
Le maire vient de taxer le prix du pain à 1 fr. 65 le kilo.

FETE PAROISSIALE DE SAINT-POURÇAIN
Aujourd'hui dimanche solennité de la grande fête paroissiale de Saint-Pourçain.

Conférence. — Dimanche prochain 6 décembre, à 14 heures, dans une des salles de l'hôtel de ville de Vichy, et à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Société agricole de Vichy et de la région, M. Albert Rane, docteur en sciences, ingénieur chimiste, conseil et lui réunit de l'Académie des sciences, fera une conférence sur « L'enseignement scientifique et l'agriculture ; la question de l'azote ».

Ca soir au Pré-Fleuré il y aura deux matches de rugby
Il y aura deux matches de rugby ce soir au Pré-Fleuré.

LE DIMANCHE SPORTIF AU CREUSOT
En football association, au parc de Montpouillon, un match de championnat entre les équipes premières de la Jeunesse Ouvrière du Creusot et du Sporting-Club Montluonnais : coup d'envoi à 14 h. 30.

CROSS-COUNTRY GRANDS PRIX D'OUVERTURE DE CROSS-COUNTRY
Aujourd'hui, sur le stade de la Route de Saint-Laurent, à 15 heures, sera donné par M. Chevrin, vice-président de la Ligue d'Alsace du Centre, le départ des Grands Prix d'ouverture de cross, se disputant sur le parcours de 10 kilomètres, organisés par le Foot-Ball Club Cosnois, Desclotiers, en grande forme, qui enlève l'épreuve devant Grambert, Chollet et Boudon, dans l'ordre.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI DE RECEVEUR-BURALISTE DE 2^e CLASSE
La recette-buraliste de 2^e classe, 2^e catégorie de Colméry (Nièvre), est vacante ; à cette recette est annexé un débit de tabac.

TRAIN RAPIDE DE LUZE PERMANENT « PYRENEES-COTE ARGENT »
Paris-Quai d'Orsay, départ 20 h. 40. Arrivée Bordeaux-Saint-Jean 4 h. 05. Biarritz-Ville 8 h. 26. Saint-Jean-de-Luz 8 h. 55. Hendaye 9 h. 49. Irun 10 h. 45. Madrid Nord 22 h. 37. Pau 11 h. 30. Lourdes 9 h. 24. Pierrefite-Nestlas 11 h. 48. Lourdes 12 h. 55. Luz-Saint-Sauveur 12 h. 55. Tarbes 9 h. 55 (Bagneres-de-Bigorre 11 h. 30).

PREVISIONS METEOROLOGIQUES
Paris, 23 novembre. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 20 novembre.

REUNION PARISIENNE. — Temps nuageux avec éclaircies, giboules de neige. Vent du nord à 6 mètres. Température stationnaire. Minimum de température environ 5°.

LA CHARTRE
Le prix du pain. — Le maire vient de prendre un arrêté aux termes duquel, à partir du 1^{er} décembre prochain, le prix du pain de consommation courante est fixé ainsi qu'il suit : 1 kilo 1 fr. 65 ; 1/2 kilo, une fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 3/4 kilo, 2 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/3 kilo, 3 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/4 kilo, 4 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/5 kilo, 5 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/6 kilo, 6 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/7 kilo, 7 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/8 kilo, 8 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/9 kilo, 9 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/10 kilo, 10 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/11 kilo, 11 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/12 kilo, 12 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/13 kilo, 13 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/14 kilo, 14 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/15 kilo, 15 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/16 kilo, 16 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/17 kilo, 17 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/18 kilo, 18 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/19 kilo, 19 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/20 kilo, 20 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/21 kilo, 21 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/22 kilo, 22 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/23 kilo, 23 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/24 kilo, 24 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/25 kilo, 25 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/26 kilo, 26 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/27 kilo, 27 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/28 kilo, 28 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/29 kilo, 29 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/30 kilo, 30 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/31 kilo, 31 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/32 kilo, 32 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/33 kilo, 33 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/34 kilo, 34 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/35 kilo, 35 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/36 kilo, 36 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/37 kilo, 37 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/38 kilo, 38 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/39 kilo, 39 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/40 kilo, 40 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/41 kilo, 41 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/42 kilo, 42 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/43 kilo, 43 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/44 kilo, 44 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/45 kilo, 45 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/46 kilo, 46 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/47 kilo, 47 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/48 kilo, 48 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/49 kilo, 49 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/50 kilo, 50 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/51 kilo, 51 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/52 kilo, 52 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/53 kilo, 53 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/54 kilo, 54 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/55 kilo, 55 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/56 kilo, 56 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/57 kilo, 57 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/58 kilo, 58 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/59 kilo, 59 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/60 kilo, 60 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/61 kilo, 61 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/62 kilo, 62 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/63 kilo, 63 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/64 kilo, 64 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/65 kilo, 65 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/66 kilo, 66 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/67 kilo, 67 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/68 kilo, 68 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/69 kilo, 69 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/70 kilo, 70 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/71 kilo, 71 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/72 kilo, 72 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/73 kilo, 73 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/74 kilo, 74 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/75 kilo, 75 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/76 kilo, 76 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/77 kilo, 77 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/78 kilo, 78 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/79 kilo, 79 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/80 kilo, 80 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/81 kilo, 81 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/82 kilo, 82 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/83 kilo, 83 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/84 kilo, 84 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/85 kilo, 85 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/86 kilo, 86 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/87 kilo, 87 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/88 kilo, 88 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/89 kilo, 89 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/90 kilo, 90 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/91 kilo, 91 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/92 kilo, 92 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/93 kilo, 93 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/94 kilo, 94 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/95 kilo, 95 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/96 kilo, 96 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/97 kilo, 97 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/98 kilo, 98 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/99 kilo, 99 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/100 kilo, 100 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/101 kilo, 101 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/102 kilo, 102 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/103 kilo, 103 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/104 kilo, 104 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/105 kilo, 105 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/106 kilo, 106 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/107 kilo, 107 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/108 kilo, 108 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/109 kilo, 109 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/110 kilo, 110 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/111 kilo, 111 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/112 kilo, 112 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/113 kilo, 113 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/114 kilo, 114 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/115 kilo, 115 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/116 kilo, 116 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/117 kilo, 117 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/118 kilo, 118 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/119 kilo, 119 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/120 kilo, 120 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/121 kilo, 121 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/122 kilo, 122 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/123 kilo, 123 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/124 kilo, 124 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/125 kilo, 125 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/126 kilo, 126 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/127 kilo, 127 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/128 kilo, 128 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/129 kilo, 129 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/130 kilo, 130 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/131 kilo, 131 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/132 kilo, 132 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/133 kilo, 133 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/134 kilo, 134 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/135 kilo, 135 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/136 kilo, 136 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/137 kilo, 137 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/138 kilo, 138 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/139 kilo, 139 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/140 kilo, 140 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/141 kilo, 141 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/142 kilo, 142 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/143 kilo, 143 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/144 kilo, 144 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/145 kilo, 145 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/146 kilo, 146 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/147 kilo, 147 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/148 kilo, 148 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/149 kilo, 149 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/150 kilo, 150 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/151 kilo, 151 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/152 kilo, 152 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/153 kilo, 153 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/154 kilo, 154 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/155 kilo, 155 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/156 kilo, 156 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/157 kilo, 157 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/158 kilo, 158 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/159 kilo, 159 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/160 kilo, 160 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/161 kilo, 161 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/162 kilo, 162 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/163 kilo, 163 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/164 kilo, 164 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/165 kilo, 165 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/166 kilo, 166 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/167 kilo, 167 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/168 kilo, 168 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/169 kilo, 169 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/170 kilo, 170 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/171 kilo, 171 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/172 kilo, 172 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/173 kilo, 173 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/174 kilo, 174 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/175 kilo, 175 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/176 kilo, 176 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/177 kilo, 177 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/178 kilo, 178 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/179 kilo, 179 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/180 kilo, 180 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/181 kilo, 181 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/182 kilo, 182 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/183 kilo, 183 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/184 kilo, 184 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/185 kilo, 185 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/186 kilo, 186 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/187 kilo, 187 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/188 kilo, 188 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/189 kilo, 189 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/190 kilo, 190 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/191 kilo, 191 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/192 kilo, 192 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/193 kilo, 193 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/194 kilo, 194 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/195 kilo, 195 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/196 kilo, 196 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/197 kilo, 197 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/198 kilo, 198 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/199 kilo, 199 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/200 kilo, 200 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/201 kilo, 201 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/202 kilo, 202 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/203 kilo, 203 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/204 kilo, 204 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/205 kilo, 205 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/206 kilo, 206 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/207 kilo, 207 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/208 kilo, 208 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/209 kilo, 209 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/210 kilo, 210 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/211 kilo, 211 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/212 kilo, 212 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/213 kilo, 213 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/214 kilo, 214 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/215 kilo, 215 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/216 kilo, 216 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/217 kilo, 217 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/218 kilo, 218 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/219 kilo, 219 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/220 kilo, 220 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/221 kilo, 221 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/222 kilo, 222 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/223 kilo, 223 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/224 kilo, 224 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/225 kilo, 225 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/226 kilo, 226 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/227 kilo, 227 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/228 kilo, 228 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/229 kilo, 229 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/230 kilo, 230 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/231 kilo, 231 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/232 kilo, 232 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/233 kilo, 233 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/234 kilo, 234 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/235 kilo, 235 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/236 kilo, 236 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/237 kilo, 237 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/238 kilo, 238 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/239 kilo, 239 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/240 kilo, 240 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/241 kilo, 241 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/242 kilo, 242 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/243 kilo, 243 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/244 kilo, 244 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/245 kilo, 245 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/246 kilo, 246 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/247 kilo, 247 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/248 kilo, 248 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/249 kilo, 249 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/250 kilo, 250 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/251 kilo, 251 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/252 kilo, 252 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/253 kilo, 253 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/254 kilo, 254 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/255 kilo, 255 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/256 kilo, 256 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/257 kilo, 257 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/258 kilo, 258 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/259 kilo, 259 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/260 kilo, 260 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/261 kilo, 261 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/262 kilo, 262 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/263 kilo, 263 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/264 kilo, 264 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/265 kilo, 265 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/266 kilo, 266 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/267 kilo, 267 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/268 kilo, 268 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/269 kilo, 269 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/270 kilo, 270 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/271 kilo, 271 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/272 kilo, 272 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/273 kilo, 273 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/274 kilo, 274 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/275 kilo, 275 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/276 kilo, 276 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/277 kilo, 277 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/278 kilo, 278 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/279 kilo, 279 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/280 kilo, 280 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/281 kilo, 281 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/282 kilo, 282 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/283 kilo, 283 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/284 kilo, 284 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/285 kilo, 285 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/286 kilo, 286 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/287 kilo, 287 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/288 kilo, 288 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/289 kilo, 289 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/290 kilo, 290 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/291 kilo, 291 fois 2/5 et une fois 2/5, 0.50 ; 1/292 kilo, 292 fois 2/

BOURGES

Rue des Arènes, deux distributeurs d'essence font explosion

Dégâts importants

Hier samedi, vers 14 h. 30, un auto-camion venant de s'alimenter au distributeur d'essence automatique, situé à l'entrée du garage Demigny, 15, rue des Arènes. Soudain, une flamme jaillit, l'essence prit feu et les deux distributeurs firent explosion. L'essence enflammée coula dans la cave où se trouvait du bois et du charbon. Il y avait lieu de redouter un grave sinistre. L'alarme fut aussitôt donnée. Les premiers secours efficaces furent apportés par les extincteurs des grands magasins. Peu après, la pompe automatique fut sur les lieux et noya le foyer de l'incendie, qui fut rapidement maîtrisé.

UN DEUXIEME INCENDIE

A 17 h. 30, une nouvelle alerte mettait en émoi le quartier Mirebeau. Un commencement d'incendie se déclarait dans le magasin de friperie moderne, rue des Toiles. L'huile de l'appareil qui sert à la triture avait pris feu et les flammes avaient déjà envahi le magasin. Grâce à la promptitude des secours, il fut rapidement éteint. Quand l'auto-pompe arriva sur place, tout danger était écarté.

SCHOLA SAINT-ETIENNE

La Schola Saint-Etienne s'apprête à clore sa troisième année d'existence par une audition qui sera donnée, le lundi 14 décembre, au Grand-Palais, et au programme de laquelle figure une œuvre d'une exquise fraîcheur « Les Saisons », de Haydn.

LE PONT DE QUINGY SUR LE CHER

On sait que le conseil général de l'an dernier avait décidé la reconstruction du pont de Quingy sur le Cher. Le travail est aujourd'hui terminé. Les épreuves de réception du nouveau pont ont eu lieu hier. Les véhicules représentant un poids de 55 tonnes ont passé sur le tablier. Le résultat a été satisfaisant. Le pont a une longueur de 167 mètres.

REUNION DU COMITE DE LA FOIRE-EXPOSITION DE BOURGES

Le comité de la Foire-Exposition de Bourges s'est réuni samedi soir dans la salle du conseil municipal. M. Laidier, maire, président, assisté de M. Groussot, commissaire général, et de M. Pailhard, secrétaire, a tenu tout d'abord un rapport où après avoir jeté un rapide coup d'œil sur les expositions qui se sont succédées depuis l'origine, il donne les résultats de celle de 1925. La foire de 1925 comptait 177 exposants contre 124 en 1924. Elle fut récompensée par une exposition annexe de meubles anciens, exposition florale, d'aviculture, et de pisciculture, qui furent particulièrement brillantes. Le budget de la foire est clos comme suit :

En recettes : 107.657 francs. En dépenses : 69.658,85.

Soit un excédent de recettes de 37.998,12, auquel vient s'ajouter une somme de 29.522 francs 13, représentant le prix du matériel, de telle sorte que le comité de la foire se trouve à la somme totale de 67.520 fr. 53.

M. le maire, après avoir fait approuver les comptes de l'exercice 1925, propose à la ratification de l'assemblée le budget primitif de 1926 établi en recettes et dépenses à la somme de 56.497 fr. 90. Il expose en outre quelques projets de la prochaine foire qui se tiendra du 19 au 27 juin prochain. A la foire, sera annexée dans le palais Jacques-Cœur, une exposition d'art contemporain la céramique, la verrerie et la poterie d'émail.

M. Chavard, directeur des services agricoles, propose en outre une manifestation agricole à l'occasion de la distribution de la prime d'honneur départementale qui sera distribuée cette année dans le Cher.

M. Hervé demande que la manifestation de la rue comprise une fête des provinces françaises avec costume. Cette idée est retenue. Après un échange d'observations, le Comité procède au renouvellement de la série sortante du conseil d'administration. Tous les membres sortants sont réélus.

La séance a été levée à 6 h. 30.

Etat civil : Naissances. — Irène Millet, rue Samson, 2 ; Roger Berbez, chemin de Chiffertail ; Paul Fatre rue Tallier.

Décès. — Marie Jouvanet, 81 ans, place du Grand-Martin ; Lucien Barbier, 66 ans, rue Gambon.

LE MAITRE DE BALLANTRAE

Par R.-L. STEVENSON Traduit de l'anglais par Theo VARLET

Le Maître était donc hors d'affaire ; mais il avait été réduit à se défendre, il s'en était tiré sans gloire, et le prestige de son caractère personnel en était grandement atteint. Mylord, dans son intérieur, connaissait désormais son favori pour un espion du gouvernement ; et Mme Henry (quel que fût son avis) se montra visiblement plus froide envers le héros de roman déchu. C'est ainsi que le meilleur édifice du duplicite possédait quelque point faible, et il lui fallait attendre, pour que tout orcle ; et si, par cet heureux coup, nous n'avions pas ébranlé l'idole, qui peut-être en aurait résulté pour nous hors du dévouement. Toutefois, à l'époque, c'était comme si nous n'avions rien fait. Au bout d'un jour ou deux, il avait effacé les traces de sa chute, et, selon toute apparence, fustait aussi fort que jamais. Quant à Mylord Durrisdale, il était plongé dans sa prédilection journalière ; il se gassait moins d'amour, qualité active, que d'une apathie torpide de ses autres facultés ; et le pardon (pour employer aussi mal ce noble terme) s'échappait de lui par pure faiblesse, comme des larmes sèches. Le cas de Mme Henry était très différent ; et Dieu sait ce

SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil s'est réuni en session ordinaire de novembre, sous la présidence de M. J. Jacquet, maire, et a pris les décisions suivantes :

— Approuve les différentes décisions prises par le bureau d'assistance.

— Décide de relever le taux de l'assistance aux familles nombreuses en le portant de 78 fr. à 80 fr. par an et par enfant.

— Donne un avis favorable à une demande d'assistance aux femmes en couches.

— Approuve le devis s'élevant à 2.250 fr. et le marché amiable passé avec M. Léon Dorville, carrossier à Bourges pour la réparation du mobilier.

— Nomme MM. Saitre adjoint, Brisset, Magloire, rentier ; Depigny Joseph agriculteur et Clavier-Louis Garnier, pour faire partie de la commission chargée de l'établissement de la statistique agricole.

— Approuve les nouvelles polices d'assurance des bâtiments communaux contre l'incendie passées avec la Cie La France.

— Décide pour la révision de l'impôt figurant sur les rôles de l'année 1925, une somme de 45 fr.

— Propose pour l'année 1926, les commissaires répartiteurs dont les noms suivent : Répartiteurs Numéraires : MM. Ernest Clavier à Vassilly ; Raphaël Villaudy, à Saint-Georges ; Henri Leroy au Montet ; Jules Bénard dit Rondet, aux Cadets ; Albert Garnier, à la Rose ; André Mabilat, aux Descloux ; Joseph Depigny, à La Collette ; Albert Fousseard, aux Frais ; Louis Cocu, à Monthoulin ; Ursin Villaudy, à La Pièpre ; Répartiteurs suppléants : MM. Etienne Jacques, aux Chenauds ; Etienne Clavier, aux Roches ; Henri Chardon, aux Bénards ; Joseph David, La Guillière ; Pierre Bénard, aux Rousseaux ; Alexandre Larpent, à La Rue de Fin ; Julien Debeaune, au Flatiel ; Georges Gilbert, aux Sables ; Paul Chardon, aux Rousseaux ; Louis Gadin, au Bourg.

— Décide pour la révision de la liste électorale : MM. Louis Cocu ; Saitre François adjoint et Joseph Depigny, propriétaire.

— Vote 0 fr. 01 pour l'entretien des chemins ruraux.

— Décide une augmentation de 25 fr. pour la balayage des classes de l'école de la Forêt.

— Décide la réparation immédiate de la planche du gué Charpeau et la réparation du chemin des Gallandes, du chemin de la Grande-Cheminée et chemin des Frières et du bas de la place de l'Hôtel de Ville.

— Décide la plantation de 100 peupliers sur des terrains communaux et de 6 noyers sur le champ de foire.

— Approuve le service du corbillard, lorsque la réparation sera terminée, sera mis en adjudication.

Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

— Avis de la mairie. — Les différentes listes d'assistance sont déposées au bureau du secrétaire municipal. Les intéressés qui n'ont pas encore en leur possession leur carte de secours, sont priés de se rendre au bureau de la mairie pour leur faire délivrer.

AUTUN CONTRE LA VIE CHÈRE

La commission provisoire du groupement contre la vie chère poursuit sa tâche difficile avec ténacité. Elle est heureuse de l'accueil sympathique qu'elle a rencontré auprès des épiciers et fruitiers détaillants. Ceux-ci, nombreux à la séance du jeudi soir, ont manifesté un état d'esprit d'optimisme et ont félicité hautement la commission pour son labeur.

Décidé à lutter contre la vie chère et à donner un exemple salutaire, ils ont nommé cinq délégués qui se sont mis au travail immédiatement. Des hier, ils visitaient les fournisseurs grossistes d'Autun, pour en obtenir des prix réduits sur quelques denrées alimentaires.

Donc, épiciers et fruitiers autunois, venez tous à la mairie lundi 30, à 8 h. 30 du soir. On aura communément des prix réduits sur les produits grossistes d'Autun, pour en obtenir des prix réduits sur quelques denrées alimentaires.

Etat civil : Naissances. — André Pécaped, boulevard Laureau ; Paul Lardy, boulevard Laureau ; Ginette Gilbert, boulevard Laureau.

Publications de mariages. — Joseph Verpont, journalier à la Petite-Vermelle, et Françoise Lichot, cuisinière à Autun ; Louis Antoine, ajusteur à la C.P.L.-M. à Paray-le-Monial, et Jeanne Jarin, à Autun ; Félix Magranville, sculpteur à Autun, et Clotilde Lécarré, à Vitry-sur-Loire.

Mariage. — Marius Nulet, plâtrier à Autun, et Germaine Forêt, à Autun.

Décès. — Jean Develay, 69 ans, ancien entrepreneur, rue du Docteur-Jollot ; Claude Dery, 62 ans, cultivateur, boulevard Laureau ; Paul Chalumeau, 41 ans, garçon d'écurie, place du Champ-de-Mars ; Jeanne Lagutte, veuve de Paul Batault, 66 ans, rentière, rue du Vieux-College ; Marie Morel, épouse de Adolphe Brosseau, 50 ans, foraine, au Creusot ; Jean-Marie Loreau, altrapèze, rue du Guide, 15, et Marie Schmidt, même adresse ; Antonin Martot, boucher, rue Marceau, 68, et Georgette Landriot, rue des Mûlliers, 39 ; Agop Papazian, manœuvre, rue de Strasbourg, 12, et Annie Lebrun, couturière, Puits des Moinesaux, 5 ; Marcel Cellard, ingénieur, rue des Noyers, 14, et Jeanne Dubois, institutrice à Charnay-la-Chapelle.

Recette municipale. — Les propriétaires de chiens sont informés que les taxes non acquies au 15 décembre prochain peuvent être mises en recouvrement par voie de poursuites, ils ont le plus grand intérêt à les payer avant cette date.

Etat civil : Publications de mariages. — Pierre Reimlaud, ajusteur, rue de Terre-Grasse, 30, au Creusot, et Gladie Courtil, à Saint-Pantalon (Saône-et-Loire) ; François Hervault, forain à Perrignat, et Jeanne Denis, foraine, au Creusot ; Jean-Marie Loreau, altrapèze, rue du Guide, 15, et Marie Schmidt, même adresse ; Antonin Martot, boucher, rue Marceau, 68, et Georgette Landriot, rue des Mûlliers, 39 ; Agop Papazian, manœuvre, rue de Strasbourg, 12, et Annie Lebrun, couturière, Puits des Moinesaux, 5 ; Marcel Cellard, ingénieur, rue des Noyers, 14, et Jeanne Dubois, institutrice à Charnay-la-Chapelle.

Conférence agricole. — M. Delorme, professeur d'agriculture à Charolles, fera demain dimanche, à 11 heures, à la mairie de Versaugues, une conférence agricole publique sur les sujets suivants : l'importance du travail de la terre, avantages et fonctionnement des mutualités agricoles.

Au 134^e CHALON-SUR-SAONE — M. Mariotte, chef de bataillon (major), est remplacé par M. Buzard, chef de bataillon (major), est nommé major.

M. Buzard, capitaine au 14^e bataillon, rapatrié du Maroc, est affecté au 134^e bataillon de Chalon.

Par décret présidentiel, sont nommés sous-lieutenants de réserve les élèves-officiers de réserve ci-après, affectés au 134^e d'infanterie : MM. Bucheton, du 5^e bataillon de chasseurs à pied ; M. Véral, est nommé sous-lieutenant de réserve au 158^e d'infanterie.

Le bal des médaillés militaires. — Le grand bal, paré et décoré offert à ses membres honoraires par la Société nationale des médaillés militaires, aura lieu le 12 décembre, au Skating.

Un concours de costumes avec de nombreux prix sera organisé entre tous les danseurs et danseuses.

Etat civil : Naissances. — Georgette Michel ; Louise Palland ; Roger Bessy ; Marc Schaeffer ; Nello Fontana ; Emile Girardi de Oliveria ; Mario Urbino ; Georges Sarrazin ; Ersigio Colomente ; Maurice Maître ; Jeanne Damon ; Philomène Jarrousse ; René Laubouche ; Jean Mathis ; Edith Louisa ; Jeanne Ravet ; Antoinette Zélini ; Marie Lina.

Mariages. — Giovanni Rebora, maçon, et Glotie Duclaux ; Laurent rouillon, chauffeur, et Louise Pelletier ; Alphonse Rue, couvreur, et Marie Pompanon ; Markez, fabricant, et Marie Barthelemy ; Claude Lanriller, mécanicien, et Alexandrine Touzot, couturière ; Marcel Flot, faïencier, et Clotilde Saunier, faïencière.

Décès. — François Rave, cultivateur, 78 ans ; François Fichard, 78 ans ; Adeline Michel, 73 ans ; Gertrude Léger, 54 ans ; Jean-Marie Debarnot, 89 ans.

PARAY-LE-MONIAL Soirée théâtrale. — C'est samedi 5 et dimanche 6 décembre prochain que le groupe de Paray-Catholique donnera sa première séance de l'année 1925-1926.

La location est ouverte chez M. Michon, libraire, rue des Deux-Buis.

MELLECEY Suicide. — M. François Gaudet, 61 ans, de Mellecey, à Gemolles, qui depuis quelque temps ne semblait plus pour de toutes ses facultés normales, a été trouvé pendu à son domicile.

SAINT-VALLIER MENACE D'ÊTRE EXPULSÉ DE SON LOGEMENT — ELLE SE VOIE Jeanne Biavre, veuve Dumontel, 52 ans, demeurant à la Grande-Seroy, commune de Saint-Vallier, s'est noyée dans un réservoir voisin de son habitation.

Les causes de ce suicide sont attribuées à la misère et à la menace d'expulsion du logement qu'elle occupait.

Suicide. — Pierre Dartavelle, 73 ans, demeurant rue des Cerisiers, commune de Saint-Vallier, a été trouvé pendu à son domicile.

On ignore les causes de ce suicide.

MACON CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal réuni le 24 novembre, sous la présidence de M. Blanchard, maire, a pris les décisions suivantes :

— Approuve le cahier des charges et les pièces de l'appel pour l'adjudication des travaux d'entretien pour 1926.

— Approuve les marchés pour la fourniture des tonneaux et harnais nécessaires pour assurer le régime de l'enlèvement des immondices.

— Autorise le maire à vendre à l'amiable la chaudière des machines élévatoires.

— Vote la mise à la retraite du sous-lieutenant Thévenot, du sergent Poncet, du caporal-chef Monnier et du sapeur Charvet, après avoir tenu tous à la compagnie de sapeurs-pompiers et autorisé un prélèvement de 700 francs sur la caisse de secours de la compagnie.

— Dresse la liste des syndics proposés comme répartiteurs en 1926.

— Désigne M. Ridet comme membre de la commission de révision des listes électorales et MM. Delalay et Jacquet pour compléter la commission chargée du jugement des réclamations.

— Décide que la place d'Armes s'appellera dorénavant Square de la Paix et que par extension, le nom des rues Baudouin-de-Sennecey, Perrier et Mathieu, sera donné aux rues qui entourent cette place.

— Vote l'annulation pour défaut de paiement de la concession au cinéâtre accordée à M. Auguste Lapière, à Autun.

— Fixe à 13 fr. 50 par mois et par enfant le taux d'assistance aux familles nombreuses.

— Vote 2.000 francs en faveur du concours national de tir à l'arc organisé à Mâcon en 1926.

LE CREUSOT Recette municipale. — Les propriétaires de chiens sont informés que les taxes non acquies au 15 décembre prochain peuvent être mises en recouvrement par voie de poursuites, ils ont le plus grand intérêt à les payer avant cette date.

Etat civil : Publications de mariages. — Pierre Reimlaud, ajusteur, rue de Terre-Grasse, 30, au Creusot, et Gladie Courtil, à Saint-Pantalon (Saône-et-Loire) ; François Hervault, forain à Perrignat, et Jeanne Denis, foraine, au Creusot ; Jean-Marie Loreau, altrapèze, rue du Guide, 15, et Marie Schmidt, même adresse ; Antonin Martot, boucher, rue Marceau, 68, et Georgette Landriot, rue des Mûlliers, 39 ; Agop Papazian, manœuvre, rue de Strasbourg, 12, et Annie Lebrun, couturière, Puits des Moinesaux, 5 ; Marcel Cellard, ingénieur, rue des Noyers, 14, et Jeanne Dubois, institutrice à Charnay-la-Chapelle.

Conférence agricole. — M. Delorme, professeur d'agriculture à Charolles, fera demain dimanche, à 11 heures, à la mairie de Versaugues, une conférence agricole publique sur les sujets suivants : l'importance du travail de la terre, avantages et fonctionnement des mutualités agricoles.

Au 134^e CHALON-SUR-SAONE — M. Mariotte, chef de bataillon (major), est remplacé par M. Buzard, chef de bataillon (major), est nommé major.

M. Buzard, capitaine au 14^e bataillon, rapatrié du Maroc, est affecté au 134^e bataillon de Chalon.

Par décret présidentiel, sont nommés sous-lieutenants de réserve les élèves-officiers de réserve ci-après, affectés au 134^e d'infanterie : MM. Bucheton, du 5^e bataillon de chasseurs à pied ; M. Véral, est nommé sous-lieutenant de réserve au 158^e d'infanterie.

Le bal des médaillés militaires. — Le grand bal, paré et décoré offert à ses membres honoraires par la Société nationale des médaillés militaires, aura lieu le 12 décembre, au Skating.

Un concours de costumes avec de nombreux prix sera organisé entre tous les danseurs et danseuses.

Etat civil : Naissances. — Georgette Michel ; Louise Palland ; Roger Bessy ; Marc Schaeffer ; Nello Fontana ; Emile Girardi de Oliveria ; Mario Urbino ; Georges Sarrazin ; Ersigio Colomente ; Maurice Maître ; Jeanne Damon ; Philomène Jarrousse ; René Laubouche ; Jean Mathis ; Edith Louisa ; Jeanne Ravet ; Antoinette Zélini ; Marie Lina.

Mariages. — Giovanni Rebora, maçon, et Glotie Duclaux ; Laurent rouillon, chauffeur, et Louise Pelletier ; Alphonse Rue, couvreur, et Marie Pompanon ; Markez, fabricant, et Marie Barthelemy ; Claude Lanriller, mécanicien, et Alexandrine Touzot, couturière ; Marcel Flot, faïencier, et Clotilde Saunier, faïencière.

Décès. — François Rave, cultivateur, 78 ans ; François Fichard, 78 ans ; Adeline Michel, 73 ans ; Gertrude Léger, 54 ans ; Jean-Marie Debarnot, 89 ans.

PARAY-LE-MONIAL Soirée théâtrale. — C'est samedi 5 et dimanche 6 décembre prochain que le groupe de Paray-Catholique donnera sa première séance de l'année 1925-1926.

La location est ouverte chez M. Michon, libraire, rue des Deux-Buis.

MELLECEY Suicide. — M. François Gaudet, 61 ans, de Mellecey, à Gemolles, qui depuis quelque temps ne semblait plus pour de toutes ses facultés normales, a été trouvé pendu à son domicile.

SAINT-VALLIER MENACE D'ÊTRE EXPULSÉ DE SON LOGEMENT — ELLE SE VOIE Jeanne Biavre, veuve Dumontel, 52 ans, demeurant à la Grande-Seroy, commune de Saint-Vallier, s'est noyée dans un réservoir voisin de son habitation.

Les causes de ce suicide sont attribuées à la misère et à la menace d'expulsion du logement qu'elle occupait.

Suicide. — Pierre Dartavelle, 73 ans, demeurant rue des Cerisiers, commune de Saint-Vallier, a été trouvé pendu à son domicile.

On ignore les causes de ce suicide.

LA MODE PRATIQUE rend la vie moins chère en vous donnant le moyen de faire à la maison tous vos vêtements, prolonger leur durée, exécuter vous-même les petites réparations du home, etc.

Grâce à la Mode Pratique vous travaillerez sans rien gâcher, vous économiserez du temps et de l'argent. Abonnement : Un an, 52 francs, 50 fr. HACHETTE

Avis mortuaires

Nous apprenons la mort de Madame ANGINIEUR née du PASQUIER

décédée à Paris. Elle était la mère du capitaine Anginieur, mort au champ d'honneur, de M. Roger Anginieur, secrétaire d'ambassade, marié à Miles d'Anchaid et de la baronne J. de Lestrangé.

Ses obsèques auront lieu à Lyon le lundi 30 novembre, à 10 heures, à la cathédrale Saint-Jean.

Vous êtes priés d'assister au convoi, service et enterrement de Monsieur Jean ROBIOT

décédé en son domicile, à Fours, le 26 novembre 1925, dans sa 66^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 29 courant, à 14 heures, en l'église de Fours, sa paroisse.

De la part de : Mme Robiot, sa veuve ; de ses enfants, petits-enfants, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Madame veuve Théodore PINON

décédée au domicile de ses enfants à Neuvy-sur-Loire, le samedi 28 novembre 1925, dans sa 60^e année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 30 courant, à 10 heures, en l'église de Neuvy-sur-Loire.

De la part du docteur et Mme Morlat, M. et Mme René Pinon et leurs enfants et de toute la famille.

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Faustin COUTURIER

décédé en son domicile, à Nevers, 38, rue St-Benoit, le 27 novembre 1925, dans sa 59^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 30 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame de Lourdes, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire à 9 heures.

De la part de : Mme Couturier, son épouse ; Mme veuve Antoine, sa fille, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Auguste BRETONNIERE

décédé à Vougeot, le 27 novembre 1925, dans sa 56^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Madame veuve CHAVANTON Née Marie SAUTIEREAU

décédée, en son domicile, à Lury, le 28 novembre 1925, dans sa 85^e année, munie des Sacraments de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 30 novembre, à 10 heures, en l'église de Lury.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur André BLOND

décédé, en son domicile, à Beaulon (Allier), dans sa 62^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 30 courant, à 10 heures, en l'église de Beaulon, de la paroisse de la paroisse.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Jacques TRUCHET

Renseignements agricoles

Un grand concours de volailles se tiendra à Varennes-sur-Allier le 15 décembre prochain

Le grand concours de volailles organisé sous le patronage de la municipalité de Varennes-sur-Allier, avec le concours du Syndicat des Expéditeurs de volailles en gros de l'Allier et du Bourbonnais-Club, Société d'Aviculture pour le développement de la race bouronnaise, se tiendra le 15 décembre prochain.

Règlement

Tout éleveur qui adressera une déclaration d'inscription écrite à la mairie, recevra une fiche spéciale, exonérant les lots exposés des droits de place et des droits d'inscription.

Le concours aura lieu au concours régional de volailles grasses, poulets dindons, oies, canards et lapins ;

Un concours régional de reproducteurs : oies, poules, dindons, oies, canards, pigeons, lapins.

Ces concours seront ouverts à tous les agriculteurs et éleveurs amateurs du département de l'Allier.

Les exposants doivent faire leur déclaration écrite à la mairie de Varennes-sur-Allier.

La déclaration fera connaître le nombre de lots exposés, la catégorie et la classe dans lesquelles ils sont engagés.

Les lots de volailles grasses devront provenir d'un même domaine ou localité. Ils seront composés de 6 paires pour les poulets ; 3 paires pour les dindons, oies ; 3 paires pour les canards ; 6 paires pour les lapins.

Les lots de reproducteurs comprendront : 1 oie et 3 poules ; 1 mâle et deux femelles pour les dindons, oies et canards ; 1 couple pour les pigeons et lapins.

Les lots exposés ne pourront être enlevés avant le signal donné par les organisateurs.

La distribution des prix aura lieu à 2 heures.

Le jury tiendra compte principalement de la ténacité d'engraissement, mais donnera la préférence aux poulets de race bouronnaise et à la race blanche gâtinaise, dite de Saint-Pourçain. Les oies bouronnaises uniformément blanches, les dindons noirs et les canards blancs seront seuls primés.

Aucune récompense ne sera admise contre les décisions du jury.

Classification et récompenses

Première division. — Volailles grasses

1^{re} catégorie. — Poulets engraisés : prix d'honneur, 100 fr. ; 1^{er} prix, 80 fr. ; 2^e prix, 50 fr. ; 3^e prix, 40 fr. ; 4^e prix, 30 fr. ; 5^e prix, 20 fr. ; 6^e prix, 15 fr. ; 7^e prix, 10 fr. ; 8^e prix, 10 fr. ; 9^e prix, 10 fr. ; 10^e prix, 10 fr. ; 11^e prix, 10 fr. ; 12^e prix, 10 fr. ; 13^e prix, 10 fr. ; 14^e prix, 10 fr. ; 15^e prix, 10 fr. ; 16^e prix, 10 fr. ; 17^e prix, 10 fr. ; 18^e prix, 10 fr. ; 19^e prix, 10 fr. ; 20^e prix, 10 fr. ; 21^e prix, 10 fr. ; 22^e prix, 10 fr. ; 23^e prix, 10 fr. ; 24^e prix, 10 fr. ; 25^e prix, 10 fr. ; 26^e prix, 10 fr. ; 27^e prix, 10 fr. ; 28^e prix, 10 fr. ; 29^e prix, 10 fr. ; 30^e prix, 10 fr. ; 31^e prix, 10 fr. ; 32^e prix, 10 fr. ; 33^e prix, 10 fr. ; 34^e prix, 10 fr. ; 35^e prix, 10 fr. ; 36^e prix, 10 fr. ; 37^e prix, 10 fr. ; 38^e prix, 10 fr. ; 39^e prix, 10 fr. ; 40^e prix, 10 fr. ; 41^e prix, 10 fr. ; 42^e prix, 10 fr. ; 43^e prix, 10 fr. ; 44^e prix, 10 fr. ; 45^e prix, 10 fr. ; 46^e prix, 10 fr. ; 47^e prix, 10 fr. ; 48^e prix, 10 fr. ; 49^e prix, 10 fr. ; 50^e prix, 10 fr. ; 51^e prix, 10 fr. ; 52^e prix, 10 fr. ; 53^e prix, 10 fr. ; 54^e prix, 10 fr. ; 55^e prix, 10 fr. ; 56^e prix, 10 fr. ; 57^e prix, 10 fr. ; 58^e prix, 10 fr. ; 59^e prix, 10 fr. ; 60^e prix, 10 fr. ; 61^e prix, 10 fr. ; 62^e prix, 10 fr. ; 63^e prix, 10 fr. ; 64^e prix, 10 fr. ; 65^e prix, 10 fr. ; 66^e prix, 10 fr. ; 67^e prix, 10 fr. ; 68^e prix, 10 fr. ; 69^e prix, 10 fr. ; 70^e prix, 10 fr. ; 71^e prix, 10 fr. ; 72^e prix, 10 fr. ; 73^e prix, 10 fr. ; 74^e prix, 10 fr. ; 75^e prix, 10 fr. ; 76^e prix, 10 fr. ; 77^e prix, 10 fr. ; 78^e prix, 10 fr. ; 79^e prix, 10 fr. ; 80^e prix, 10 fr. ; 81^e prix, 10 fr. ; 82^e prix, 10 fr. ; 83^e prix, 10 fr. ; 84^e prix, 10 fr. ; 85^e prix, 10 fr. ; 86^e prix, 10 fr. ; 87^e prix, 10 fr. ; 88^e prix, 10 fr. ; 89^e prix, 10 fr. ; 90^e prix, 10 fr. ; 91^e prix, 10 fr. ; 92^e prix, 10 fr. ; 93^e prix, 10 fr. ; 94^e prix, 10 fr. ; 95^e prix, 10 fr. ; 96^e prix, 10 fr. ; 97^e prix, 10 fr. ; 98^e prix, 10 fr. ; 99^e prix, 10 fr. ; 100^e prix, 10 fr. ; 101^e prix, 10 fr. ; 102^e prix, 10 fr. ; 103^e prix, 10 fr. ; 104^e prix, 10 fr. ; 105^e prix, 10 fr. ; 106^e prix, 10 fr. ; 107^e prix, 10 fr. ; 108^e prix, 10 fr. ; 109^e prix, 10 fr. ; 110^e prix, 10 fr. ; 111^e prix, 10 fr. ; 112^e prix, 10 fr. ; 113^e prix, 10 fr. ; 114^e prix, 10 fr. ; 115^e prix, 10 fr. ; 116^e prix, 10 fr. ; 117^e prix, 10 fr. ; 118^e prix, 10 fr. ; 119^e prix, 10 fr. ; 120^e prix, 10 fr. ; 121^e prix, 10 fr. ; 122^e prix, 10 fr. ; 123^e prix, 10 fr. ; 124^e prix, 10 fr. ; 125^e prix, 10 fr. ; 126^e prix, 10 fr. ; 127^e prix, 10 fr. ; 128^e prix, 10 fr. ; 129^e prix, 10 fr. ; 130^e prix, 10 fr. ; 131^e prix, 10 fr. ; 132^e prix, 10 fr. ; 133^e prix, 10 fr. ; 134^e prix, 10 fr. ; 135^e prix, 10 fr. ; 136^e prix, 10 fr. ; 137^e prix, 10 fr. ; 138^e prix, 10 fr. ; 139^e prix, 10 fr. ; 140^e prix, 10 fr. ; 141^e prix, 10 fr. ; 142^e prix, 10 fr. ; 143^e prix, 10 fr. ; 144^e prix, 10 fr. ; 145^e prix, 10 fr. ; 146^e prix, 10 fr. ; 147^e prix, 10 fr. ; 148^e prix, 10 fr. ; 149^e prix, 10 fr. ; 150^e prix, 10 fr. ; 151^e prix, 10 fr. ; 152^e prix, 10 fr. ; 153^e prix, 10 fr. ; 154^e prix, 10 fr. ; 155^e prix, 10 fr. ; 156^e prix, 10 fr. ; 157^e prix, 10 fr. ; 158^e prix, 10 fr. ; 159^e prix, 10 fr. ; 160^e prix, 10 fr. ; 161^e prix, 10 fr. ; 162^e prix, 10 fr. ; 163^e prix, 10 fr. ; 164^e prix, 10 fr. ; 165^e prix, 10 fr. ; 166^e prix, 10 fr. ; 167^e prix, 10 fr. ; 168^e prix, 10 fr. ; 169^e prix, 10 fr. ; 170^e prix, 10 fr. ; 171^e prix, 10 fr. ; 172^e prix, 10 fr. ; 173^e prix, 10 fr. ; 174^e prix, 10 fr. ; 175^e prix, 10 fr. ; 176^e prix, 10 fr. ; 177^e prix, 10 fr. ; 178^e prix, 10 fr. ; 179^e prix, 10 fr. ; 180^e prix, 10 fr. ; 181^e prix, 10 fr. ; 182^e prix, 10 fr. ; 183^e prix, 10 fr. ; 184^e prix, 10 fr. ; 185^e prix, 10 fr. ; 186^e prix, 10 fr. ; 187^e prix, 10 fr. ; 188^e prix, 10 fr. ; 189^e prix, 10 fr. ; 190^e prix, 10 fr. ; 191^e prix, 10 fr. ; 192^e prix, 10 fr. ; 193^e prix, 10 fr. ; 194^e prix, 10 fr. ; 195^e prix, 10 fr. ; 196^e prix, 10 fr. ; 197^e prix, 10 fr. ; 198^e prix, 10 fr. ; 199^e prix, 10 fr. ; 200^e prix, 10 fr. ; 201^e prix, 10 fr. ; 202^e prix, 10 fr. ; 203^e prix, 10 fr. ; 204^e prix, 10 fr. ; 205^e prix, 10 fr. ; 206^e prix, 10 fr. ; 207^e prix, 10 fr. ; 208^e prix, 10 fr. ; 209^e prix, 10 fr. ; 210^e prix, 10 fr. ; 211^e prix, 10 fr. ; 212^e prix, 10 fr. ; 213^e prix, 10 fr. ; 214^e prix, 10 fr. ; 215^e prix, 10 fr. ; 216^e prix, 10 fr. ; 217^e prix, 10 fr. ; 218^e prix, 10 fr. ; 219^e prix, 10 fr. ; 220^e prix, 10 fr. ; 221^e prix, 10 fr. ; 222^e prix, 10 fr. ; 223^e prix, 10 fr. ; 224^e prix, 10 fr. ; 225^e prix, 10 fr. ; 226^e prix, 10 fr. ; 227^e prix, 10 fr. ; 228^e prix, 10 fr. ; 229^e prix, 10 fr. ; 230^e prix, 10 fr. ; 231^e prix, 10 fr. ; 232^e prix, 10 fr. ; 233^e prix, 10 fr. ; 234^e prix, 10 fr. ; 235^e prix, 10 fr. ; 236^e prix, 10 fr. ; 237^e prix, 10 fr. ; 238^e prix, 10 fr. ; 239^e prix, 10 fr. ; 240^e prix, 10 fr. ; 241^e prix, 10 fr. ; 242^e prix, 10 fr. ; 243^e prix, 10 fr. ; 244^e prix, 10 fr. ; 245^e prix, 10 fr. ; 246^e prix, 10 fr. ; 247^e prix, 10 fr. ; 248^e prix, 10 fr. ; 249^e prix, 10 fr. ; 250^e prix, 10 fr. ; 251^e prix, 10 fr. ; 252^e prix, 10 fr. ; 253^e prix, 10 fr. ; 254^e prix, 10 fr. ; 255^e prix, 10 fr. ; 256^e prix, 10 fr. ; 257^e prix, 10 fr. ; 258^e prix, 10 fr. ; 259^e prix, 10 fr. ; 260^e prix, 10 fr. ; 261^e prix, 10 fr. ; 262^e prix, 10 fr. ; 263^e prix, 10 fr. ; 264^e prix, 10 fr. ; 265^e prix, 10 fr. ; 266^e prix, 10 fr. ; 267^e prix, 10 fr. ; 268^e prix, 10 fr. ; 269^e prix, 10 fr. ; 270^e prix, 10 fr. ; 271^e prix, 10 fr. ; 272^e prix, 10 fr. ; 273^e prix, 10 fr. ; 274^e prix, 10 fr. ; 275^e prix, 10 fr. ; 276^e prix, 10 fr. ; 277^e prix, 10 fr. ; 278^e prix, 10 fr. ; 279^e prix, 10 fr. ; 280^e prix, 10 fr. ; 281^e prix, 10 fr. ; 282^e prix, 10 fr. ; 283^e prix, 10 fr. ; 284^e prix, 10 fr. ; 285^e prix, 10 fr. ; 286^e prix, 10 fr. ; 287^e prix, 10 fr. ; 288^e prix, 10 fr. ; 289^e prix, 10 fr. ; 290^e prix, 10 fr. ; 291^e prix, 10 fr. ; 292^e prix, 10 fr. ; 293^e prix, 10 fr. ; 294^e prix, 10 fr. ; 295^e prix, 10 fr. ; 296^e prix, 10 fr. ; 297^e prix, 10 fr. ; 298^e prix, 10 fr. ; 299^e prix, 10 fr. ; 300^e prix, 10 fr. ; 301^e prix, 10 fr. ; 302^e prix, 10 fr. ; 303^e prix, 10 fr. ; 304^e prix, 10 fr. ; 305^e prix, 10 fr. ; 306^e prix, 10 fr. ; 307^e prix, 10 fr. ; 308^e prix, 10 fr. ; 309^e prix, 10 fr. ; 310^e prix, 10 fr. ; 311^e prix, 10 fr. ; 312^e prix, 10 fr. ; 313^e prix, 10 fr. ; 314^e prix, 10 fr. ; 315^e prix, 10 fr. ; 316^e prix, 10 fr. ; 317^e prix, 10 fr. ; 318^e prix, 10 fr. ; 319^e prix, 10 fr. ; 320^e prix, 10 fr. ; 321^e prix, 10 fr. ; 322^e prix, 10 fr. ; 323^e prix, 10 fr. ; 324^e prix, 10 fr. ; 325^e prix, 10 fr. ; 326^e prix, 10 fr. ; 327^e prix, 10 fr. ; 328^e prix, 10 fr. ; 329^e prix, 10 fr. ; 330^e prix, 10 fr. ; 331^e prix, 10 fr. ; 332^e prix, 10 fr. ; 333^e prix, 10 fr. ; 334^e prix, 10 fr. ; 335^e prix, 10 fr. ; 336^e prix, 10 fr. ; 337^e prix, 10 fr. ; 338^e prix, 10 fr. ; 339^e prix, 10 fr. ; 340^e prix, 10 fr. ; 341^e prix, 10 fr. ; 342^e prix, 10 fr. ; 343^e prix, 10 fr. ; 344^e prix, 10 fr. ; 345^e prix, 10 fr. ; 346^e prix, 10 fr. ; 347^e prix, 10 fr. ; 348^e prix, 10 fr. ; 349^e prix, 10 fr. ; 350^e prix, 10 fr. ; 351^e prix, 10 fr. ; 352^e prix, 10 fr. ; 353^e prix, 10 fr. ; 354^e prix, 10 fr. ; 355^e prix, 10 fr. ; 356^e prix, 10 fr. ; 357^e prix, 10 fr. ; 358^e prix, 10 fr. ; 359^e prix, 10 fr. ; 360^e prix, 10 fr. ; 361^e prix, 10 fr. ; 362^e prix, 10 fr. ; 363^e prix, 10 fr. ; 364^e prix, 10 fr. ; 365^e prix, 10 fr. ; 366^e prix, 10 fr. ; 367^e prix, 10 fr. ; 368^e prix, 10 fr. ; 369^e prix, 10 fr. ; 370^e prix, 10 fr. ; 371^e prix, 10 fr. ; 372^e prix, 10 fr. ; 373^e prix, 10 fr. ; 374^e prix, 10 fr. ; 375^e prix, 10 fr. ; 376^e prix, 10 fr. ; 377^e prix, 10 fr. ; 378^e prix, 10 fr. ; 379^e prix, 10 fr. ; 380^e prix, 10 fr. ; 381^e prix, 10 fr. ; 382^e prix, 10 fr. ; 383^e prix, 10 fr. ; 384^e prix, 10 fr. ; 385^e prix, 10 fr. ; 386^e prix, 10 fr. ; 387^e prix, 10 fr. ; 388^e prix, 10 fr. ; 389^e prix, 10 fr. ; 390^e prix, 10 fr. ; 391^e prix, 10 fr. ; 392^e prix, 10 fr. ; 393^e prix, 10 fr. ; 394^e prix, 10 fr. ; 395^e prix, 10 fr. ; 396^e prix, 10 fr. ; 397^e prix, 10 fr. ; 398^e prix, 10 fr. ; 399^e prix, 10 fr. ; 400^e prix, 10 fr. ; 401^e prix, 10 fr. ; 402^e prix, 10 fr. ; 403^e prix, 10 fr. ; 404^e prix, 10 fr. ; 405^e prix, 10 fr. ; 406^e prix, 10 fr. ; 407^e prix, 10 fr. ; 408^e prix, 10 fr. ; 409^e prix, 10 fr. ; 410^e prix, 10 fr. ; 411^e prix, 10 fr. ; 412^e prix, 10 fr. ; 413^e prix, 10 fr. ; 414^e prix, 10 fr. ; 415^e prix, 10 fr. ; 416^e prix, 10 fr. ; 417^e prix, 10 fr. ; 418^e prix, 10 fr. ; 419^e prix, 10 fr. ; 420^e prix, 10 fr. ; 421^e prix, 10 fr. ; 422^e prix, 10 fr. ; 423^e prix, 10 fr. ; 424^e prix, 10 fr. ; 425^e prix, 10 fr. ; 426^e prix, 10 fr. ; 427^e prix, 10 fr. ; 428^e prix, 10 fr. ; 429^e prix, 10 fr. ; 430^e prix, 10 fr. ; 431^e prix, 10 fr. ; 432^e prix, 10 fr. ; 433^e prix, 10 fr. ; 434^e prix, 10 fr. ; 435^e prix, 10 fr. ; 436^e prix, 10 fr. ; 437^e prix, 10 fr. ; 438^e prix, 10 fr. ; 439^e prix, 10 fr. ; 440^e prix, 10 fr. ; 441^e prix, 10 fr. ; 442^e prix, 10 fr. ; 443^e prix, 10 fr. ; 444^e prix, 10 fr. ; 445^e prix, 10 fr. ; 446^e prix, 10 fr. ; 447^e prix, 10 fr. ; 448^e prix, 10 fr. ; 449^e prix, 10 fr. ; 450^e prix, 10 fr. ; 451^e prix, 10 fr. ; 452^e prix, 10 fr. ; 453^e prix, 10 fr. ; 454^e prix, 10 fr. ; 455^e prix, 10 fr. ; 456^e prix, 10 fr. ; 457^e prix, 10 fr. ; 458^e prix, 10 fr. ; 459^e prix, 10 fr. ; 460^e prix, 10 fr. ; 461^e prix, 10 fr. ; 462^e prix, 10 fr. ; 463^e prix, 10 fr. ; 464^e prix, 10 fr. ; 465^e prix, 10 fr. ; 466^e prix, 10 fr. ; 467^e prix, 10 fr. ; 468^e prix, 10 fr. ; 469^e prix, 10 fr. ; 470^e prix, 10 fr. ; 471^e prix, 10 fr. ; 472^e prix, 10 fr. ; 473^e prix, 10 fr. ; 474^e prix, 10 fr. ; 475^e prix, 10 fr. ; 476^e prix, 10 fr. ; 477^e prix, 10 fr. ; 478^e prix, 10 fr. ; 479^e prix, 10 fr. ; 480^e prix, 10 fr. ; 481^e prix, 10 fr. ; 482^e prix, 10 fr. ; 483^e prix, 10 fr. ; 484^e prix, 10 fr. ; 485^e prix, 10 fr. ; 486^e prix, 10 fr. ; 487^e prix, 10 fr. ; 488^e prix, 10 fr. ; 489^e prix, 10 fr. ; 490^e prix, 10 fr. ; 491^e prix, 10 fr. ; 492^e prix, 10 fr. ; 493^e prix, 10 fr. ; 494^e prix, 10 fr. ; 495^e prix, 10 fr. ; 496^e prix, 10 fr. ; 497^e prix, 10 fr. ; 498^e prix, 10 fr. ; 499^e prix, 10 fr. ; 500^e prix, 10 fr. ; 501^e prix, 10 fr. ; 502^e prix, 10 fr. ; 503^e prix, 10 fr. ; 504^e prix, 10 fr. ; 505^e prix, 10 fr. ; 506^e prix, 10 fr. ; 507^e prix, 10 fr. ; 508^e prix, 10 fr. ; 509^e prix, 10 fr. ; 510^e prix, 10 fr. ; 511^e prix, 10 fr. ; 512^e prix, 10 fr. ; 513^e prix, 10 fr. ; 514^e prix, 10 fr. ; 515^e prix, 10 fr. ; 516^e prix, 10 fr. ; 517^e prix, 10 fr. ; 518^e prix, 10 fr. ; 519^e prix, 10 fr. ; 520^e prix, 10 fr. ; 521^e prix, 10 fr. ; 522^e prix, 10 fr. ; 523^e prix, 10 fr. ; 524^e prix, 10 fr. ; 525^e prix, 10 fr. ; 526^e prix, 10 fr. ; 527^e prix, 10 fr. ; 528^e prix, 10 fr. ; 529^e prix, 10 fr. ; 530^e prix, 10 fr. ; 531^e prix, 10 fr. ; 532^e prix, 10 fr. ; 533^e prix, 10 fr. ; 534^e prix, 10 fr. ; 535^e prix, 10 fr. ; 536^e prix, 10 fr. ; 537^e prix, 10 fr. ; 538^e prix, 10 fr. ; 539^e prix, 10 fr. ; 540^e prix, 10 fr. ; 541^e prix, 10 fr. ; 542^e prix, 10 fr. ; 543^e prix, 10 fr. ; 544^e prix, 10 fr. ; 545^e prix, 10 fr. ; 546^e prix, 10 fr. ; 547^e prix, 10 fr. ; 548^e prix, 10 fr. ; 549^e prix, 10 fr. ; 550^e prix, 10 fr. ; 551^e prix, 10 fr. ; 552^e prix, 10 fr. ; 553^e prix, 10 fr. ; 554^e prix, 10 fr. ; 555^e prix, 10 fr. ; 556^e prix, 10 fr. ; 557^e prix, 10 fr. ; 558^e prix, 10 fr. ; 559^e prix, 10 fr. ; 560^e prix, 10 fr. ; 561^e prix, 10 fr. ; 562^e prix, 10 fr. ; 563^e prix, 10 fr. ; 564^e prix, 10 fr. ; 565^e prix, 10 fr. ; 566^e prix, 10 fr. ; 567^e prix, 10 fr. ; 568^e prix, 10 fr. ; 569^e prix, 10 fr. ; 570^e prix, 10 fr. ; 571^e prix, 10 fr. ; 572^e prix, 10 fr. ; 573^e prix, 10 fr. ; 574^e prix, 10 fr. ; 575^e prix, 10 fr. ; 576^e prix, 10 fr. ; 577^e prix, 10 fr. ; 578^e prix, 10 fr. ; 579^e prix, 10 fr. ; 580^e prix, 10 fr. ; 581^e prix, 10 fr. ; 582^e prix, 10 fr. ; 583^e prix, 10 fr. ; 584^e prix, 10 fr. ; 585^e prix, 10 fr. ; 586^e prix, 10 fr. ; 587^e prix, 10 fr. ; 588^e prix, 10 fr. ; 589^e prix, 10 fr. ; 590^e prix, 10 fr. ; 591^e prix, 10 fr. ; 592^e prix, 10 fr. ; 593^e prix, 10 fr. ; 594^e prix, 10 fr. ; 595^e prix, 10 fr. ; 596^e prix, 10 fr. ; 597^e prix, 10 fr. ; 598^e prix, 10 fr. ; 599^e prix, 10 fr. ; 600^e prix, 10 fr. ; 601^e prix, 10 fr. ; 602^e prix, 10 fr. ; 603^e prix, 10 fr. ; 604^e prix, 10 fr. ; 605^e prix, 10 fr. ; 606^e prix, 10 fr. ; 607^e prix, 10 fr. ; 608^e prix, 10 fr. ; 609^e prix, 10 fr. ; 610^e prix, 10 fr. ; 611^e prix, 10 fr. ; 612^e prix, 10 fr. ; 613^e prix, 10 fr. ; 614^e prix, 10 fr. ; 615^e prix, 10 fr. ; 616^e prix, 10 fr. ; 617^e prix, 10 fr. ; 618^e prix, 10 fr. ; 619^e prix, 10 fr. ; 620^e prix, 10 fr. ; 621^e prix, 10 fr. ; 622^e prix, 10 fr. ; 623^e prix, 10 fr. ; 624^e prix, 10 fr. ; 625^e prix, 10 fr. ; 626^e prix, 10 fr. ; 627^e prix, 10 fr. ; 628^e prix, 10 fr. ; 629^e prix, 10 fr. ; 630^e prix, 10 fr. ; 631^e prix, 10 fr. ; 632^e prix, 10 fr. ; 633^e prix, 10 fr. ; 634^e prix, 10 fr. ; 635^e prix, 10 fr. ; 636^e prix, 10 fr. ; 637^e prix, 10 fr. ; 638^e prix, 10 fr. ; 639^e prix, 10 fr. ; 640^e prix, 10 fr

sera dressé à cette époque. Si l'associé survivant n'a pas manifesté dans le délai qui lui est imparti à cet effet l'intention d'user du bénéfice des stipulations qui précèdent, la Société sera dissoute et liquidée ainsi qu'il sera dit ci-après.

Dans le cas où M. Gaston FABRY viendrait à décéder avant l'expiration de la Société, M. Ferdinand FABRY aurait la faculté de continuer par son compte personnel et exclusif l'établissement industriel et commercial et toutes accessoires ainsi que tout l'actif social dans les conditions ci-dessus spécifiées et par suite de continuer les mêmes charges et conditions que ci-dessus ; 2° soit de continuer l'association comme seul associé en nom collectif ayant la signature sociale et la vente et les achats et représentants de M. Gaston FABRY, qui seront simplifiés commanditaires pour la part de leur auteur dans la société telle qu'il soit, et aura été fixée par l'inventaire commercial qui sera dressé à cette époque dans les conditions sus-indiquées ; 3° soit enfin de déclarer la Société dissoute et dans ce cas, il serait procédé à la liquidation comme il sera dit ci-après.

Si M. Ferdinand FABRY n'avait pris parti en faisant connaître son intention dans les deux mois qui suivront le décès de M. Gaston FABRY, la Société sera dissoute et liquidée comme il sera dit ci-après.

Un an avant l'expiration de la Société, les associés devront statuer sur la question de savoir si elle sera prorogée. A défaut d'entente pour sa prorogation comme en cas de dissolution anticipée pour quelque cause que ce soit (sauf l'effet des stipulations en cas de décès), la Société sera liquidée aussitôt après sa dissolution. La liquidation sera faite par les deux associés ou par l'associé survivant et la personne désignée par les héritiers du prédécédé qui auront à cet effet les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le règlement du passif.

Deux expéditions du dit acte de Société ont été déposées les vingt-six novembre 1925, au greffe de la justice de paix du canton de Nevers, et l'autre au greffe du tribunal de commerce de la même ville.

Le délai de quinze jours réservé aux créanciers de M. FABRY père, par l'article 7 de la loi du 17 mars 1909 (raison de l'apport de son industrie et commercial), pour faire la déclaration de leur créance, au greffe du tribunal de commerce de Nevers, continuera à courir à compter de la présente publication.

Pour extrait, mention et insertion :

BAYLE 31.582

Etude de M. MASSONNET, notaire à Gannat

A AFFERMER ou à donner à moitié fruit en bloc ou en détail

LA TERRE DE LYONNE située à 4 km. de Gannat composée de 4 corps de domaines appelés :

1° Le domaine de Banelle, de 47 hectares ;

2° Le domaine des Jaunards, de 40 ha. 13 a. 65 c. ;

3° Le domaine de la Régie, de 33 ha. 11 a. 77 c. ;

4° Le domaine des Chambons, de 23 ha. 80 a. 03 c.

Entrée en jouissance au 11 novembre 1926.

S'adresser pour tous renseignements, traiter et visiter, à M. MASSONNET, notaire à Gannat. 31.547

Etude de M. Léon BUISSON, notaire à Decize (Nièvre)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION Le vendredi 4 décembre 1925, à 2 heures, au domicile de M. BUISSON, notaire, et par le ministère de M. BUISSON.

Le PRE DE LA BEUGNE sis commune de Saint-Léger des Vignes, de la contenance de 2 h. 58 a. 51 environ. Sous sol excepté.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser pour tous renseignements audit M. BUISSON, notaire, chargé de la vente. 31.525

Etude de M. Ed. DELAUNAY, avoué à Saint-Amand

VENTE SUR LICITATION D'UNE PROPRIÉTÉ de rapport et d'agrément

Comprenant :

1° Une Maison de Maître avec jardin, située à Saint-Amand ;

2° Un Domaine dit « Domaine de l'Église » ;

Le tout d'une contenance de 55 hectares environ.

S'adresser pour tous renseignements audit M. DELAUNAY, avoué à Saint-Amand ;

A M. HOT, notaire à Saint-Amand. 31.548

Etude de M. BAYLE, notaire à Nevers, rue Vauban, n° 10.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M. BAYLE, notaire à Nevers, le sept novembre mil neuf cent vingt-cinq, M. Joseph RENARD, modérateur, demeurant à Nevers, rue de la Cathédrale, n° 27, et M. Guillaume-Etienne Jean-Arthur DAVID, menuisier-ébéniste demeurant à Nevers, rue des Quatre-Vents, n° 5, ont déclaré dissoudre purement et simplement la société en nom collectif formée entre eux sous la raison sociale « RENARD et DAVID », pour l'exercice des professions de modérateur, menuisier, ébéniste et tourneur sur bois et les opérations de commerce y rattachées, à Nevers, rue de la Cathédrale, n° 27 bis. Il a été stipulé en conséquence de l'article quatorze de l'acte de société, la liquidation sera faite par les soins des deux associés et qu'à cet effet chacun des liquidateurs aura séparément les pouvoirs les plus étendus pour administrer, vendre, payer, louer et transporter toutes créances, agir en justice et consentir tous acquiescements et mainlevées avec ou sans paiement.

Deux expéditions de l'acte sus-énoncé ont été déposées le sept novembre mil neuf cent vingt-cinq, l'une au greffe du tribunal de commerce de Nevers, et l'autre au greffe de la justice de paix de la même ville.

Pour extrait et mention, BAYLE, notaire. 31.655

Etude de M. PERRIN, notaire à Saint-Amand.

A VENDRE L'AMIABLE LA BONNE FERME DE CHAMPVIGNY

située commune de La Celle-sur-Loire (6 km. gare Mynes), composée de 5 pièces avec jardin de 24 ares environ. 31.595

Etude de M. BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

A ADJUGER Sur soumissions cachetées à Nevers, en l'étude de M. Bouquillard.

Le samedi 12 décembre 1925, à 14 heures.

LES ARBRES SUIVANTS situés dans le parc de Prunovaux, commune de Nolay (Nièvre).

24 résineux (essences diverses principalement épicéas), de 100 à 250 centimètres de diamètre ; 17 sycocomes de 83 à 198 de circonférence ; 26 acacias de 80 à 210 de circonférence et 1 redon.

Frêne de 200 x 550. Et 3 redons de frêne.

S'adresser pour visiter au garde de la propriété de Prunovaux, par Nolay. 31.596

Etude de M. GRUET, notaire à Saint-Sauveur (Yonne)

A VENDRE PAR ADJUDICATION A Saint-Sauveur, en l'étude de M. GRUET, notaire.

Le dimanche 6 décembre 1925 à 2 heures.

LE DOMAINE DE VANNEAU Commune de Saint-en-Puisaye, d'une contenance de 120 mètres de la Halle (Halle d'Auxerre - Gien P.L.M.) et comprenant :

1. Vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation dans lesquels existent une partie des aires et accessoires de l'ancien moulin. Cour au milieu des bâtiments et allée conduisant à la route.

2. 16 hectares 75 ares environ de terre, pré, biez et sous biez entourant ou à proximité des bâtiments dont 5 hectares environ de bons prés traversés par la rivière.

3. 23 ares environ de bois.

Le tout libre de location au 16 mai 1926.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser pour renseignements, visiter et traiter à M. GRUET, notaire à Saint-Sauveur. 20.357

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cercy-la-Tour ;

Et de M. RIVOLLIER, notaire à Decize.

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE

Le dimanche 6 décembre 1925, à 12 h. 30, aux Arbelais, commune de Charriin, en l'étude de feu M. Jean BONDoux.

I. — Mobilier

Comprenant : Deux lits garnis, une horloge, une armoire à glace, une table de nuit, cinq chaises lattes, vaisselle, batterie de cuisine, draps, torchons, linge, une lessiveuse, un spin, bouteilles et autres objets.

II. — Instruments agricoles

Tarare, herse faucilles, un tonneau à eau, une carriole à âne, harnais, pelles, râteaux, un établi, lits, bonbonnes, échelles baguets, fourneau à porcs, câbles, toupies, cognées scies, seaux, brosses, crânes, fil de fer, harnais à âne et divers autres objets.

III. — Animaux ; Poutrages

2 ânes, lapins, poules, oies, canards, grains, pailles, fourrages, légumes, etc.

An comptant, frais en sus. 31.310

Etude de M. MATHEU, notaire à Saint-Fargeau (Yonne)

A LOUER

A prix d'argent

Pour le 1er novembre 1926

I. — DOMAINE DES BRÉBANDERIES

situé communes de Lavau et Faverges, contenant environ 54 hectares

II. — DOMAINE DE CHAMPLVAULT

situé commune de Lavau, d'une contenance d'environ 63 hectares.

III. — DOMAINE DE LA CREUZATIERRE

situé dite commune, contenant 67 hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M. MATHEU, notaire, et à M. DURVILLE, régisseur au château de la Grange Arthus, commune de Lavau (Yonne). 31.170

Etude de M. GALLICHER-LAVANNE, docteur en droit, notaire à Nevers

A LOUER

1° MAISON D'HABITATION de 7 pièces avec dépendances, jardin et 3 hectares de terres et pâtures, sise à Luanges commune d'Ury.

Libre le 1er mai 1926.

2° Locature de la HUGOTERIE, commune d'Ury, comprenant maison d'habitation de 3 pièces, dépendances, 1 hectare de terre et 2 parcelles de pré.

Libre de suite

S'adresser pour visiter à M. THOMAS, garde à Luanges, et pour tous renseignements au notaire. 31.144

Etude de M. CORNIER, notaire à Varzy

A VENDRE par adjudication volontaire

Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à Varzy, en l'étude.

Une grande MAISON BOURGEOISE située à l'angle des rues de Vézelay et du Tillau, élevée sur caves, de 2 étages.

Comprenant : 13 pièces avec grenier dessus, grande remise et buanderie. — Cour et jardin. Eau et électricité.

Jouissance immédiate.

S'adresser audit M. CORNIER, notaire. 31.575

Etude de M. Gabriel PARENT, notaire à Lormes (Nièvre)

A AFFERMER Pour entrer en jouissance le premier mai 1926.

LE DOMAINE DU FOURNEAU situé communes de Lormes et de Carvon, contenant 62 hectares, dont 13 hectares de prés, 37 hectares de pâtures et 22 hectares de terres.

Pour tous renseignements, s'adresser :

Soit à M. le docteur HUCK de GABRIAC, 22, rue de la République, à Menton ; soit au directeur des Domaines, à Nevers, et au bureau de Dornes.

Le directeur des Domaines : FAYE. 31.611

Etude de M. RANGÉON, notaire à Corbigny.

A AFFERMER Pour le 1er mai 1926

LE DOMAINE DE CHARPUIS commune d'Anthien, contenant 35 hectares.

Appartenant à M. Comte.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. RANGÉON, notaire. 31.539

Etude de M. PERRIN, notaire à Nevers.

A VENDRE Par adjudication amiable

En l'étude et par le ministère de M. Perrin, notaire.

Le samedi 6 décembre 1925 à 2 heures du soir.

UNE MAISON située à Nevers, rue Claude-Tillier, numéros 13 et 15, comprenant bâtiments d'habitation sur cave avec étage et grenier. Cour à côté et derrière.

Autre construction au fond de la cour à usage de remise et logement au-dessus.

Le tout d'une superficie de 354 mètres carrés.

Ces immeubles, bien placés, d'un accès facile, à 200 mètres de la gare, conviendraient à tous genres de commerce, principalement à un garage.

Jouissance au 29 juin 1926.

Mise à prix : 40.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. PERRIN, notaire à Nevers. 20, rue du Rempart. 31.639

Etude de M. CORNIER, notaire à Varzy (Nièvre)

A VENDRE Par adjudication volontaire

Le dimanche 6 décembre 1925, à 16 heures, à Varzy, en l'étude.

UNE MAISON située à Varzy, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 13 et 15.

Comprenant plusieurs pièces, avec cave et cour.

Jouissance immédiate.

S'adresser audit M. CORNIER, notaire. 31.646

Etude de M. JAUBERT, notaire à La Machine.

A vendre par adjudication Le dimanche 6 décembre 1925 à 14 heures.

A La Machine, en l'étude de M. Jaubert, notaire.

UNE MAISON sise au hameau de Trois-Vèvres, composée de 5 pièces avec jardin de 24 ares environ. 31.595

Etude de M. BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

A ADJUGER Sur soumissions cachetées à Nevers, en l'étude de M. Bouquillard.

Le samedi 12 décembre 1925, à 14 heures.

LES ARBRES SUIVANTS situés dans le parc de Prunovaux, commune de Nolay (Nièvre).

24 résineux (essences diverses principalement épicéas), de 100 à 250 centimètres de diamètre ; 17 sycocomes de 83 à 198 de circonférence ; 26 acacias de 80 à 210 de circonférence et 1 redon.

Frêne de 200 x 550. Et 3 redons de frêne.

S'adresser pour visiter au garde de la propriété de Prunovaux, par Nolay. 31.596

Etude de M. GRUET, notaire à Saint-Sauveur (Yonne)

A VENDRE PAR ADJUDICATION A Saint-Sauveur, en l'étude de M. GRUET, notaire.

Le dimanche 6 décembre 1925 à 2 heures.

LE DOMAINE DE VANNEAU Commune de Saint-en-Puisaye, d'une contenance de 120 mètres de la Halle (Halle d'Auxerre - Gien P.L.M.) et comprenant :

1. Vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation dans lesquels existent une partie des aires et accessoires de l'ancien moulin. Cour au milieu des bâtiments et allée conduisant à la route.

2. 16 hectares 75 ares environ de terre, pré, biez et sous biez entourant ou à proximité des bâtiments dont 5 hectares environ de bons prés traversés par la rivière.

3. 23 ares environ de bois.

Le tout libre de location au 16 mai 1926.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser pour renseignements, visiter et traiter à M. GRUET, notaire à Saint-Sauveur. 20.357

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cercy-la-Tour ;

Et de M. RIVOLLIER, notaire à Decize.

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE

Le dimanche 6 décembre 1925, à 12 h. 30, aux Arbelais, commune de Charriin, en l'étude de feu M. Jean BONDoux.

I. — Mobilier

Comprenant : Deux lits garnis, une horloge, une armoire à glace, une table de nuit, cinq chaises lattes, vaisselle, batterie de cuisine, draps, torchons, linge, une lessiveuse, un spin, bouteilles et autres objets.

II. — Instruments agricoles

Tarare, herse faucilles, un tonneau à eau, une carriole à âne, harnais, pelles, râteaux, un établi, lits, bonbonnes, échelles baguets, fourneau à porcs, câbles, toupies, cognées scies, seaux, brosses, crânes, fil de fer, harnais à âne et divers autres objets.

III. — Animaux ; Poutrages

2 ânes, lapins, poules, oies, canards, grains, pailles, fourrages, légumes, etc.

An comptant, frais en sus. 31.310

Etudes de M. Henri CHARRIER et Maurice LEMOINE, avoués à Cosne-sur-Loire ;

Et de M. CHOLLET, notaire à Cosne-sur-Loire (Nièvre).

VENTE AUX ENCHERES SUR LICITATION

En l'étude de M. Chollet, notaire à Cosne (Nièvre).

Le 22 décembre 1925, à 14 heures.

LA PROPRIÉTÉ DE MONTCHÉREAU communes de Cosne, Cours, Saint-Père (Nièvre), de 254 hectares environ.

Comprenant : château, 2 fermes, bois, terres, prés.

Mise à prix : 850.000 francs.

A deux kilomètres de Cosne (ligne de Bourbonnais) et à 200 mètres des express (3 heures de Paris). Très belle chasse.

Pour renseignements s'adresser à M. CHARRIER, M. LEMOINE, et M. CHOLLET, dépositaire du cahier des charges.

31.565

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction générale de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre

Bureau de Dornes (Nièvre)

Vente aux enchères publiques pour le 14 décembre 1925, à 9 heures du matin, à l'hôtel de la République, au bureau de Dornes, au devant M. le maire de ladite commune.

DES IMMEUBLES ci-après désignés, dépendant de la succession de la défunte de Jacques-Ferdinand Guigues :

1° Une maison, à Luency-lès-Aix, place de l'Église.

2° Un bâtiment derrière le présent, servant de grange et écurie.

3° Un bâtiment audit lieu, servant de magasin et buanderie.

4° 2 m. 60 de jardin derrière les bâtiments.

Mise à prix : 25.000 francs.

Pour les clauses et conditions de l'adjudication, consulter le cahier qui est au bureau de la Direction des Domaines, à Nevers, et au bureau de Dornes.

Le directeur des Domaines : FAYE. 31.611

Etudes de M. François RENAULT, avoué à Cosne (Nièvre) ;

Et de M. RANGER, notaire à La Charité-sur-Loire (Nièvre).

VENTE SUR LICITATION Le dimanche 6 décembre 1925, à 2 heures du soir, en l'étude et par le ministère de M. Ranger, notaire à La Charité-sur-Loire.

1. — DE LA RUE PROPRIÉTÉ DES IMMEUBLES SUIVANTS

Commune de Sainte-Colombe, à 6 km de Donzy

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, et 64 hectares de terres labourables.

Epinglées 5 % en sus

S'adresser pour renseignements et traiter :

1° à M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, téléph. n° 23 ;

2° à M. LEVYER, rue du Rempart, à Nevers, téléph. 4-29 ;

3° à MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, à Paris (8^e), téléph. : Gutenberg 13-88. 31.637

Etude de M. FITY, notaire à Donzy

A VENDRE A L'AMIABLE

Le Domaine de la Galonnerie

Commune de Sainte-Colombe, à 6 km de Donzy

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, et 64 hectares de terres labourables.

Epinglées 5 % en sus

S'adresser pour renseignements et pour traiter à M. René DORE, négociant en immeubles, à Entrains-V. 31.637

Etude de M. DESBOIS, notaire à Bourges (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE

en bloc ou en détail, au gré des amateurs

La Propriété de Bois-Verd

D'une superficie totale de 307 hect. environ

située sur les territoires de Saint-Just, Plaimpied et Vorly (Cher)

Distance de Bourges : 15 km.

Elle comprend :

I. — LE CHATEAU DE BOIS-VERD, entièrement restauré et à l'état de neuf, avec tout le confort moderne, ayant :

a) — Sous-sol : Levrière, cuisine, office, caves.

Rez-de-chaussée : Vestibule, petit et grand salon, bureau, salle à manger, salle de billard, W.C.

1^{er} Etage : vestibule, 5 chambres de maîtres, dont 4 avec cabinet de toilette, W.C., salle de bains.

2^e Etage : 4 chambres à coucher, dont 3 avec cabinet de toilette, W.C.

3^e Etage : 2 chambres mansardées, greniers.

Chauffage central, électricité, eau chaude et froide à tous les étages. Téléphone, T. S. F.

b) — Petite chapelle séparée, Tennis.

c) — Communs : habitation de garde et jardiniers, serre, écuries, chapiers, remises, garages, chenils, etc.

Jardin potager et d'agrément. Très beau parc boisé.

II. — DOMAINE avec bâtiments d'habitation et d'exploitation en parfait état, Terres de première qualité 118 III. — BOIS, taillis sous haute futaie 185 IV. — Habitation de domestique, sise au village de Bertrey, avec cour et jardin 0 15 V. — Habitation de domestique, sise au village de Bertrey, avec cour et jardin 0 15

Contenance totale 307 h. 68

Très bonne chasse

On traite dès maintenant

Facilités de paiement. 5 % en sus du prix

Pour tous renseignements, s'adresser :

1° A M. DESBOIS, notaire à Bourges, téléph. n° 87 ;

2° A M. CLEMENT, agriculteur à Vinary, par Feux (Cher). Et pour traiter :

1° A M. J. CHANTREIN, 12, rue de Dun-sur-Auron, à Bourges, téléph. n° 402, visible à son bureau tous les samedis.

2° Et à MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, à Paris (8^e) téléph. Inter-spécial 4.21. 31.376

Etude de M. GUILLOIN, notaire à Sancerre (Cher)

VENTE VOLONTAIRE PAR ADJUDICATION DE BESTIAUX ET MATERIEL DE CULTURE

Le dimanche 6 décembre 1925 à midi et le dimanche 13 décembre, à la même heure.

Au Petit-Massay, commune d'Étrechy-les-Bains.

Moutons. — 137 brelbis et agnelles ; 2 bédons.

Chevaux. — 5 juments, 1 cheval, 1 poulain, 1 pouliche.

Bovins. — 11 vaches, 15 chèvres et génisses de 18 à 30 mois, 6 veaux de 1 an.

II. — MATERIEL

1° moissonneuse-leuse (Deering), coupe 2 m. 10.

1° fâcheuse (Mac-Cormick), 1 faucheuse (Massey-Harris), 1 semoir canadien, 1 herse canadienne, 2 herse triangulaires bois, 3 herse articulées en fer.

2° herse à betteraves, 3 charrues, 3 carrioles, 1 tombereau, 1 pulvérisateur tandem international, 2 rouleaux bois, 1 coupe-racines, 20 attaches à vaches en fer, 80 mannes de chevaux, un lot de fûtailles, un lot d'outils d'écurie, un lot d'outils de travail, 2 tonneaux, 1 moulin à sigesier. Et nombreux autres objets.

Au comptant, frais en sus.

Ordre de la vente : le dimanche 6 décembre : chapelets ; le dimanche 13 décembre : surplus des chapelets et matériel.

M. BOURGEOIS se tiendra sur place à la disposition des visiteurs ; les jours de vente, à partir de 8 heures.

Facilités de paiement

S'adresser à M. J. BOGET, 22, rue de la Banque, à Chalon-sur-Saône (Tél. 3-30). 30.679

Etude de M. FRASLON, notaire à Corbigny

A VENDRE A L'AMIABLE

Le dimanche 13 décembre 1925, à 2 heures

à Bally, commune de La Colonnelle, à l'haberge COQUARD

La belle Ferme de Mondain

Située territoires de La Colonnelle et Sardy

D'une contenance de 20 hectares environ

Pour tous renseignements, s'adresser à M. FRASLON, notaire, et pour traiter à M. BOURGEOIS, expert à Cours-lès-Barres, chargé de faire visiter.

Soit à M. GUILLOIN, notaire, chargé de la vente. 21.522

Etudes de M. de VERNON, docteur en droit, notaire à Cusset (Allier) ;

3, rue Anioléte-Mizon ;

Et de M. P. BLAUG, avoué à Cusset, 6, place du Centenaire.

VENTE VOLONTAIRE D'UNE PROPRIÉTÉ sise à la Motte, commune de Limanton, à 100 mètres de la gare de Vauvray, comprenant :

1° Une maison d'habitation, grange, écurie, cour, et jardin avec puits.

2° Une parcelle de bois de 23 ares environ, contenant beaucoup de futaie.

3° Deux prés de 1^{er} qualité attenants à la rivière « Le Molon », contenant 1 h. 70 a. environ.

Cette propriété borde la route de Limanton à la route de Moulins-Engilbert, à Châtillon-en-Bazois.

Pour visiter et traiter s'adresser à la propriétaire, Mme veuve MICHOT, à la Motte. 21.693

A vendre après décès, à M. ROBERT (Côte-d'Or), SALON DE COIFFURE. Bail à volonté. Loyer 800 fr. 5 magazines, 4 pièces, jardin. Prix 3.000 fr. Urgent.

S'adresser : GUILLEMAUT et ERNAT, 6, rue Berbissey, Dijon. 31.610

Etude de M. PEROT, notaire à Moulins-Engilbert (Nièvre)

A VENDRE A L'AMIABLE

en bloc, par lots ou au détail, au gré des amateurs

Le domaine de Bois-Gzet

sis communes de Savigny-Pol-Foix et Rémyilly et à 5 km de la Gare

Comprenant :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation en bon état.

Terres de culture 40 ha.

Tuilerie et Petit Étang 15 ha.

Le tout d'une étendue de 55 ha. et d'un seul tenant en bordure de la route et d'un accès facile.

On traite dès maintenant

Les propositions d'offre seront examinées

Facilités de paiement

Epinglées 5 % en sus des prix

S'adresser pour renseignements et traiter :

1° à M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, téléph. n° 23 ;

2° à M. LEVYER, rue du Rempart, à Nevers, téléph. 4-29 ;

3° à MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, à Paris (8^e), téléph. : Gutenberg 13-88. 31.637

Etude de M. FITY, notaire à Donzy

A VENDRE A L'AMIABLE

Le Domaine de la Galonnerie

Commune de Sainte-Colombe, à 6 km de Donzy

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, et 64 hectares de terres labourables.

Epinglées 5 % en sus

S'adresser pour renseignements et pour traiter à M. René DORE, négociant en immeubles, à Entrains-V. 31.637

Etude de M. DESBOIS, notaire à Bourges (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE

en bloc ou en détail, au gré des amateurs

La Propriété de Bois-Verd

D'une superficie totale de 307 hect. environ

située sur les territoires de Saint-Just, Plaimpied et Vorly (Cher)

Distance de Bourges : 15 km.

Elle comprend :

I. — LE CHATEAU DE BOIS-VERD, entièrement restauré et à l'état de neuf, avec tout le confort moderne, ayant :

a) — Sous-sol : Levrière, cuisine, office, caves.

Rez-de-chaussée : Vestibule, petit et grand salon, bureau, salle à manger, salle de billard, W.C.

1^{er} Etage : vestibule, 5 chambres de maîtres, dont 4 avec cabinet de toilette, W.C., salle de bains.

2^e Etage : 4 chambres à coucher, dont 3 avec cabinet de toilette, W.C.

3^e Etage : 2 chambres mansardées, greniers.

Chauffage central, électricité, eau chaude et froide à tous les étages. Téléphone, T. S. F.

b) — Petite chapelle séparée, Tennis.

c) — Communs : habitation de garde et jardiniers, serre, écuries, chapiers, remises, garages, chenils, etc.

Jardin potager et d'agrément. Très beau parc boisé.

II. — DOMAINE avec bâtiments d'habitation et d'exploitation en parfait état, Terres de première qualité 118 III. — BOIS, taillis sous haute futaie 185 IV. — Habitation de domestique, sise au village de Bertrey, avec cour et jardin 0 15 V. — Habitation de domestique, sise au village de Bertrey, avec cour et jardin 0 15

Contenance totale 307 h. 68

Très bonne chasse

On traite dès maintenant

Facilités de paiement. 5 % en sus du prix

Pour tous renseignements, s'adresser :

1° A M. DESBOIS, notaire à Bourges, téléph. n° 87 ;

2° A M. CLEMENT, agriculteur à Vinary, par Feux (Cher). Et pour traiter :

1° A M. J. CHANTREIN, 12, rue de Dun-sur-Auron, à Bourges, téléph. n° 402, visible à son bureau tous les samedis.

2° Et à MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, à Paris (8^e) téléph. Inter-spécial 4.21. 31.376

Etude de M. GUILLOIN, notaire à Sancerre (Cher)

VENTE VOLONTAIRE PAR ADJUDICATION DE BESTIAUX ET MATERIEL DE CULTURE

Le dimanche 6 décembre 1925 à midi et le dimanche 13 décembre, à la même heure.

Au Petit-Massay, commune d'Étrechy-les-Bains.

Moutons. — 137 brelbis et agnelles ; 2 bédons.

Chevaux. — 5 juments, 1 cheval, 1 poulain, 1 pouliche.

Bovins. — 11 vaches, 15 chèvres et génisses de 18 à 30 mois, 6 veaux de 1 an.

II. — MATERIEL

1° moissonneuse-leuse (Deering), coupe 2 m. 10.

1° fâcheuse (Mac-Cormick), 1 faucheuse (Massey-Harris), 1 semoir canadien, 1 herse canadienne, 2 herse triangulaires bois, 3 herse articulées en fer.

2° herse à betteraves, 3 charrues, 3 carrioles, 1 tombereau, 1 pulvérisateur tandem international, 2 rouleaux bois, 1 coupe-racines, 20 attaches à vaches en fer, 80 mannes de chevaux, un lot de fûtailles, un lot d'outils d'écurie, un lot d'outils de travail, 2 tonneaux, 1 moulin à sigesier. Et nombreux autres objets.

Au comptant, frais en sus.

Ordre de la vente : le dimanche 6 décembre : chapelets ; le dimanche 13 décembre : surplus des chapelets et matériel.

M. BOURGEOIS se tiendra sur place à la disposition des visiteurs ; les jours de vente, à partir de 8 heures.

Facilités de paiement

S'adresser à M. J. BOGET, 22, rue de la Banque, à Chalon-sur-Saône (Tél. 3-30). 30.679

Etude de M. FRASLON, notaire à Corbigny

A VENDRE A L'AMIABLE

Le dimanche 13 décembre 1925, à 2 heures

à Bally, commune de La Colonnelle, à l'haberge COQUARD

La belle Ferme de Mondain

Située territoires de La Colonnelle et Sardy

D'une contenance de 20 hectares environ

Pour tous renseignements, s'adresser à M. FRASLON, notaire, et pour traiter à M. BOURGEOIS, expert à Cours-lès-Barres, chargé de faire visiter.

Soit à M. GUILLOIN, notaire, chargé de la vente. 21.522

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cercy-la-Tour ;

Et de M. RIVOLLIER, notaire à Decize.

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE

Le dimanche 6 décembre 1925, à 12 h. 30, aux Arbelais, commune de Charriin, en l'étude de feu M. Jean BONDoux.

I. — Mobilier

Comprenant : Deux lits garnis, une horloge, une armoire à glace, une table de nuit, cinq chaises lattes, vaisselle, batterie de cuisine, draps, torchons, linge, une lessiveuse, un spin, bouteilles et autres objets.

II. — Instruments agricoles

Tarare, herse faucilles, un tonneau à eau, une carriole à âne, harnais, pelles, râteaux, un établi, lits, bonbonnes, échelles baguets, fourneau à porcs, câbles, toupies, cognées scies, seaux, brosses, crânes, fil de fer, harnais à âne et divers autres objets.

III. — Animaux ; Poutrages

2 ânes, lapins, poules, oies, canards, grains, pailles, fourrages, légumes, etc.

An comptant, frais en sus. 31.310

Etude de M. MATHEU, notaire à Saint-Fargeau (Yonne)

A LOUER

A prix d'argent

Pour le 1er novembre 1926

I. — DOMAINE DES BRÉBANDERIES

situé communes de Lavau et Faverges, contenant environ 54 hectares

II. — DOMAINE DE CHAMPLVAULT

situé commune de Lavau, d'une contenance d'environ 63 hectares.

III. — DOMAINE DE LA CREUZATIERRE

situé dite commune, contenant 67 hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M. MATHEU, notaire, et à M. DURVILLE, régisseur au château de la Grange Arthus, commune de Lavau (Yonne). 31.170

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cercy-la-Tour ;